Docusign Envelope ID: ABDCDEAB-2924-8247-8369-37E3F472B04E

NEWCO SKY
Société par actions simplifiée au capital de 169.287.106 euros
Siège social : 26, rue Pagès – 92150 Suresnes
882 535 826 RCS Nanterre
(La « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS

Comptes consolidés au 31 mars 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, nous vous avons convoqués afin notamment de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Groupe constitué par la Société et ses filiales durant l'exercice clos le 31 mars 2024, et allons soumettre à votre approbation les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport de gestion et du rapport spécial du Président et des rapports des Commissaires aux Comptes de la Société.

PÉRIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Nous vous précisons que le périmètre de cette consolidation comprenait au 31 mars 2024, outre la société NEWCO SKY, société mère et consolidante, les sociétés suivantes :

HOLDCO SKY
COURTAGE D'ASSURANCES GESTION RISQUE MALADIE
ASSURANCES DE L'ADOUR
2A IBERIA ATENCION SALUD
MARCEL CONNECT CUSTOMERS
WELCOME CALL
SPVIE
BIG BROKER TECHNOLOGY
BIG BROKER
SPVIE WEALTH MANAGEMENT
SPVIE RESTAURATION
NETWORK ASSURANCES
INFI SOFTWARE
STUDIO 26
HOAA
EDIIFICE
RCT ASSURANCES

« Le « **Groupe** »).

Docusign Envelope ID: ABDCDEAB-2924-8247-8369-37E3F472B04E

La date de clôture des comptes individuels de la Société consolidante et des sociétés consolidées (à l'exception de INFI SOFTWARE), et la date de clôture des comptes consolidés sont fixées au 31 mars 2024.

Nous vous rappelons par ailleurs que :

- Les sociétés considérées comme significatives, dans lesquelles la Société exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les sociétés dans lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint, sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- Les sociétés dans lesquelles la Société exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Vous trouverez toutes les précisions et renseignements concernant les principes et méthodes de consolidation dans la plaquette des comptes consolidés qui vous sont présentés.

ACTIVITÉ DU GROUPE

Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Nous vous présentons les comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 mars 2024, date de clôture de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Au cours de l'exercice écoulé, la société NEWCO SKY a développé ses activités de holding auprès de ses filiales dont la liste figure ci-après.

Le chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'est élevé à 74 630 k euros et le résultat net consolidé du groupe s'est élevé à – 44 390 k euros.

En vue de refinancer l'acquisition par la société HOLDCO SKY (882 545 387 RCS Nanterre) de la société ASSURANCES DE L'ADOUR (804 443 786 RCS Nanterre), la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant total en principal de six millions trois cent mille euros (6.300.000) euros par émission de six-cent-trente (630) obligations (les « **Obligations C** ») d'une valeur nominale de dix mille (10.000) euros chacune. Cet emprunt obligataire a été intégralement souscrits tel que constaté par les décisions du président de la Société en date du 30 juin 2023.

Dans le cadre de cette émission, la Société a consenti en garantie de l'émission des Obligations C en date du 30 juin 2023 un nantissement de compte titres financiers de second rang portant sur l'intégralité des actions détenues ou qui viendraient à être détenues par la Société dans les livres de ASSURANCES DE L'ADOUR, nantissement autorisé par l'associé unique de la Société par décision en date du 30 juin 2023.

Les associés, JCS (524 848 587 RCS Nanterre) et CAJAL (525 173 175 RCS Nanterre), ont consenties à NEWCO SKY en date du 08 décembre 2023 des avances en comptes courant destinée au financement des besoins de la trésorerie de la société pour un montant respectif de seize millions huit cent mille (16. 800.000) euros et un million huit cent mille (1.800.000) euros.

Au cours de l'exercice clos, NEWCO SKY a constitué les sociétés HOAA (948 206 800 RCS Dunkerque) et EDIIFICE (953 289 857 RCS Nanterre) puis a cédé l'intégralité des actions de ces société à la société HOLDCO SKY en date du 20 juin 2023 afin de se conformer à ses obligations au titre des contrats de souscriptions des Obligations A, Obligations B et Obligations C émises par la Société.

Docusign Envelope ID: ABDCDEAB-2924-8247-8369-37E3F472B04E

Au cours de l'exercice, il y a, par ailleurs, lieu de noter :

- Le transfert de siège social de la NEWCO SKY du 26 rue Pagès - 92150 Suresnes au 13 rue Viète – 75017 Paris en date du 04 mars 2024 ;

- Le changement de dénomination sociale de la société SPVIE TECHNOLOGY en BIG BROKER TECHNOLOGY et le transfert de siège social du 26 rue Pagès – 92150 Suresnes au 13 rue Viète – 75017 Paris ;

- La constitution par la société BIG BROKER TECHNOLOGY (811 038 116 RCS Paris) de la succursale marocaine SPVIE TECHNOLOGY (17490 RC Maroc) en date du 11 mai 2024 ;

- Le transfert de l'intégralité des actions composant le capital social de BIG BROKER TECHNOLOGY de SPVIE (525 355 251 RCS Nanterre) au profit de HOLDCO SKY;

- La constitution de la société BIG BROKER (931 525 216 RCS Paris) ayant pour objet le courtage en assurance en date du 16 février 2024.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Pour faire face aux difficultés financières du Groupe, la Société et ses Filiales en concertation avec les partenaires financiers et institutionnels, a défini un plan global destiné à restaurer la stabilité financière du Groupe.

Les principales modalités retenues sont les suivantes :

- Un apport en compte courant d'un montant de 31,5 M€ réalisé par l'actionnaire TIKEHAU au profit de NEWCO SKY, SPVIE et CGRM, cet apport étant assorti d'un privilège de new money en date du 24 juillet 2025 ;

- La mise en place d'une fiducie-gestion par CGRM et SPVIE au bénéfice des Assureurs portant sur le produit des créances des cotisations d'assurance à percevoir par CGRM et SPVIE au nom et pour le compte des Assureurs (ainsi que le cas échéant tout reversement par CGRM ou SPVIE de cotisations encaissées sur leurs comptes bancaires dans le patrimoine fiduciaire, sans préjudice de leurs engagements ci-dessous) et le reversement de ces cotisations, le cas échéant, aux Assureurs par le fiduciaire en date du 05 septembre 2025 ;

Il est également important de mentionner que dans ce cadre, HOLDCO SKY, SPVIE et CGRM ont souscrit des sûretés au bénéfice des Assureurs et du Fiduciaire notamment (i) un nantissement de premier rang par HOLDCO SKY portant sur l'intégralité des titres de la société CGRM qu'elle détient (ii) un nantissement portant sur les comptes bancaires dont CGRM et SPVIE recevant des cotisations de la part d'assurés au nom et pour le compte des Assureurs ;

- La restitution immédiate aux Assureurs d'une somme de 20 M€ accompagnée de la mise en place d'un moratoire sur le solde et l'octroi de sûretés au bénéfice des Assureurs en garantie du paiement dudit moratoire ;

- Une réduction du crédit revolving (RCF) est engagée, assortie du paiement d'une quote-part de 1,5 million d'euros, contribuant à l'assainissement du passif financier ;

La Société a procédé à des opérations sur le capital et la gouvernance en date du 17 décembre 2025 se traduisant par :

- La souscription d'augmentation du capital social suivant :

Docusign Envelope ID: ABDCDEAB-2924-8247-8369-37E3F472B04E

(i) d'un montant nominal total de 75 148 613 par l'émission de 75 148 613 ADP 1 d'une valeur nominale de 1€ chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Associés, à libérer par compensation avec des créances certaines, liquide et exigibles détenues sur la Société ; et

(ii) d'un montant nominal de 19.361.142 par l'émission de 19.361.142 ADP 2 nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Associés, à libérer par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Société.

- la création des catégories d'actions de préférence suivantes donnant droit à des droits financiers particuliers décrites dans les statuts de la Société :

(i) les actions de préférence de catégorie 1 (les « ADP 1 ») ;
(ii) les actions de préférence de catégorie 2 (les « ADP 2 ») ;
(iii) les actions de préférence de catégorie 3 (les « ADP 3 ») ;
(iv) les actions de préférence de catégorie 4 (les « ADP 4 ») ;

- la modification corrélative des statuts de la Société ;

- la nomination des membres du Comité de Surveillance de la Société et la nomination de TOPCO SKY en qualité de censeur au sein dudit comité ;

- la souscription d'un contrat de crédit renouvelable de type RCF entre SPVIE et COURTAGE D'ASSURANCES GESTION RISQUE MALADIE (332 713 361 RCS Dunkerque) en qualité d'Emprunteur d'un montant maximal global initial de vingt millions (20 000 000) euros auprès d'un pool bancaire composé de CAISSE D'EPARGNE ILE DE France, BNP PARIBAS, ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS en qualité de Prêteur Initiaux ;

- la réalisation d'une opération de refinancement des investissements informatiques pour l'exercice 2023-2024 par la conclusion d'un contrat de crédit-bail auprès de BNP PARIBAS par BIG BROKER TECHNOLOGY d'un montant de six millions deux cent soixante-huit mille deux cent deux euros et cinquante centimes hors taxe (6. 268.202,50 €).

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance de la Société en date du 05 janvier 2026 à procéder aux nominations suivantes :

- la nomination de Mme Sophie ELKRIEF en qualité de Président ;

- la nomination de JCS en qualité de Directeur Général et de CAJAL en qualité de Directeur Général Délégué, après prise d'acte de leur démission respective de leurs fonctions de Président et de Directeur Général

Les états financiers des sociétés du Groupe s'agissant de l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes des sociétés du Groupe et des comptes consolidés, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité des entités appartenant au Groupe consolidé à poursuivre leurs activités.

<u>Évolution prévisible et perspectives d'avenir</u>

La Société envisage de poursuivre ses activités de holding auprès de ses filiales.

Dans ce cadre, il est envisagé de poursuivre la rationalisation de l'organisation du Groupe notamment en procédant à la dissolution anticipée des certaines filiales afin de recentrer l'activité

Docusign Envelope ID: ABDCDEAB-2924-8247-8369-37E3F472B04E

du Groupe sur le secteur du courtage en assurance sous réserve de l'obtention préalable de tous les accords nécessaires.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, l'évolution de l'activité, des résultats et de la situation financière du Groupe s'est inscrite dans un contexte marqué par les transformations du modèle économique. Ces éléments n'ont pas remis en cause la capacité opérationnelle du Groupe à poursuivre son activité.

Dans ce contexte, le Groupe a bénéficié des actions engagées visant à sécuriser la trésorerie, améliorer le pilotage financier et restaurer les équilibres économiques.

Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes résultent du développement des investissements menées par le Groupe notamment sur les projets informatiques ainsi qu'à leur impact sur l'activité des filiales de la Société.

Activité en matière de recherche et développement

Nous vous précisons que les comptes consolidés du Groupe de l'exercice ne prennent pas en compte des activités en matière de recherche et développement.

EXAMEN DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous allons maintenant vous présenter une synthèse des comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Sur le compte de résultat consolidé (afin d'avoir une meilleure lecture de la réalité économique du Groupe) :

Les principaux postes apparaissent comme suit :

Eléments	31/03/24 (en k€)	31/03/23 (en k€)
Chiffre d'affaires	**74 630**	**82 010**
Autres produits d'exploitation	11 204	8 087
Autres achats et charges externes	(60 046)	(47 104)
Impôts et taxes	(2 063)	(2 308)
Charges de personnel (inclus participation des salariés)	(25 871)	(25 011)
Autres charges d'exploitation	(477)	(2 412)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(5 219)	(5 408)
Résultat d'exploitation	**(7 842)**	**7 854**
Charges et produits financiers	(7 240)	(4 330)
Résultat courant	**(15 082)**	**3 524**
Charges et produits exceptionnels	(27 343)	(6 195)
Impôts sur les résultats	4 142	(291)

Docusign Envelope ID: ABDCDEAB-2924-8247-8369-37E3F472B04E

Résultat net des entreprises intégrées	**(38 282)**	**(2 962)**
Dépréciation des écarts d'acquisition	(6 122)	(22 171)
Résultat hors groupe	(14)	(32)
Résultat net (part du groupe)	**(44 390)**	**(25 102)**

Sur le bilan consolidé :

Les principaux postes apparaissent comme suit :

Eléments	**31/03/24 (en k€)**	**31/03/23 (en k€)**
Actif immobilisé	130 924	131 764
Actif circulant	110 346	87 682
Total actif	**241 270**	**219 446**
Capitaux propres (part du Groupe)	7 543	51 985
Intérêts minoritaires	(68)	(59)
Dettes	227 832	164 984
Total passif	**241 270**	**219 446**

Nous vous invitons, après la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, à approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Fait à Suresnes

Le Président

Signé par :
Sophie ELKRIEF
AF56662B5C7645F...

Exelmans Audit
56, rue de Monceau
75008 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
3, rue d'Héliopolis
75017 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

NEWCO SKY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 mars 2024)

PKF ARSILON Commissariat aux comptes
Siège social : 3 rue d'Héliopolis 75017 Paris
Capital de 7 905 826 euros
RCS Paris 811 599 406
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes -Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

Exelmans Audit
Siège social : 56, rue de Monceau 75008 PARIS
Capital de 365 116 € - RCS Paris 410 962 377

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 mars 2024)

NEWCO SKY
13, rue Viète
75017 Paris

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NEWCO SKY relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne, la société n'a pas été en mesure de réaliser une analyse suffisante des écritures comptabilisées dans les comptes financiers utilisés pour l'enregistrement des mouvements de trésorerie liés à son activité de gestion déléguée des contrats. Nous n'avons pas été en mesure d'apprécier si la position nette de trésorerie, d'un montant positif de 1,5 millions d'euros, relative à ces flux était justifiée.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur (i) la note 4.5 « Résultat exceptionnel » de l'annexe qui expose l'incidence de la correction d'erreur relative au traitement comptable des commissions précomptées, versées par SPVIE aux courtiers apporteurs d'affaires ainsi que sur (ii) la note 1.2 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les circonstances dans lesquelles les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2024 s'établit à 107 166 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 3.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test ainsi que les données prévisionnelles et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

À l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 5 mai 2026

Les commissaires aux comptes

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Signé par Didier ARIAS
Le 5 mai 2026

Signed with Universign doc_q1wv tx_wZY5A4zd2qly

Didier ARIAS

Exelmans Audit
Signé par Julien Konopnicki
Le 5 mai 2026



doc_q1wv
tx_wZY5A4zd2qly

Julien KONOPNICKI

Newco SKY

Société par actions simplifiée
au capital social de 74 777 351 euros
Siège social : 13 rue Viète, 75017 Paris
RCS PARIS - 882 535 826

COMPTES CONSOLIDES

AU 31 MARS 2024

SOMMAIRE

I) Bilan consolidé 3
II) Compte de résultat consolidé 5
III) Tableau consolidé des flux de trésorerie 6
IV) Annexe aux comptes consolidés 7
Note 1 – Informations générales et principes comptables 8
Note 2 – Périmètre de consolidation 16
Note 3 – Compléments d'information relatifs au bilan 17
Note 4 – Compléments d'informations relatifs au compte de résultat 26
Note 5 – Informations complémentaires 29

I) Bilan consolidé

Actif			
En milliers d'euros		**31/03/2024**	**31/03/2023**
	Notes		
Ecarts d'acquisition	*3.1*	107 166	113 288
Immobilisations Incorporelles	*3.2*	20 204	15 237
Immobilisations Corporelles	*3.3*	2 779	2 603
Immobilisations Financières	*3.4*	775	636
Total Actif Immobilisé		**130 924**	**131 764**
Stocks et en-cours nets			
Clients & comptes rattachés	*3.5*	18 934	22 683
Autres créances	*3.6*	66 506	31 188
Actifs d'impôts différés	*3.7*	469	2 834
Charges constatées d'avance		788	701
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*3.8*	16 787	30 275
Total Actif Circulant		**103 484**	**87 682**
TOTAL ACTIF		**234 408**	**219 446**

Passif			
En milliers d'euros		**31/03/2024**	**31/03/2023**
	Notes		
Capital		74 777	74 777
Primes liées au capital		2 121	2 121
Réserves		(24 959)	195
Réserves de conversion groupe		(6)	(6)
Résultat de l'exercice		(51 252)	(25 102)
Total des Capitaux Propres Groupe	*3.9*	**681**	**51 985**
Résultat hors groupe		(14)	(32)
Intérêts hors groupe		(54)	(27)
Intérêts minoritaires	*3.9*	**(68)**	**(59)**
Total des Capitaux Propres	*3.9*	**613**	**51 926**
Provisions pour risques		2 022	1 080
Provisions pour charges		3 941	1 456
Provisions pour risques et charges	*3.10*	**5 963**	**2 536**
Emprunts et dettes financières	*3.11*	94 495	87 942
Fournisseurs et comptes rattachés		27 704	10 300
Dettes fiscales & sociales		6 828	6 373
Autres dettes	*3.12*	98 805	60 370
Total Dettes		**227 832**	**164 985**
TOTAL PASSIF		**234 408**	**219 446**

II) Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé			
En milliers d'euros	*Notes*	**Du 01/04/2023 au 31/03/2024**	**Du 01/04/2022 au 31/03/2023**
Chiffre d'affaires	*4.1*	74 630	82 010
Autres produits		11 204	8 087
Achats et services extérieurs	*4.2*	(60 046)	(47 104)
Impôts et taxes		(2 063)	(2 308)
Charges de personnel	*4.3*	(25 871)	(25 011)
Autres charges d'exploitation		(477)	(2 412)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(5 219)	(5 408)
Résultat d'exploitation		**(7 842)**	**7 854**
Charges et Produits financiers	*4.4*	(7 240)	(4 330)
Résultat courant		**(15 082)**	**3 524**
Charges et produits exceptionnels	*4.5*	(27 343)	(6 195)
Impôts sur les résultats	*4.6*	(2 721)	(291)
Résultat net des entreprises intégrées		**(45 145)**	**(2 962)**
Charges et produits sur écarts d'acq.		(6 122)	(22 171)
Résultat hors groupe		**(14)**	**(32)**
Résultat net - Part du groupe		**(51 252)**	**(25 102)**
Résultat par action (en Euros)	*4.7*	(0,69)	(0,34)
Résultat dilué par action (en Euros)	*4.7*	(0,69)	(0,34)

III) Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie		
En milliers d'euros	**Du 01/04/2023 au 31/03/2024**	**Du 01/04/2022 au 31/03/2023**
Résultat net de l'ensemble consolidé	(51 267)	(25 135)
Elimination des amortissements et provisions	15 468	24 296
Elimination de la variation des impôts différés	2 365	195
Elimination des plus ou moins values de cession	611	8
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	444	-
Total marge brute d'autofinancement	**(32 379)**	**(636)**
Variation des stocks liée à l'activité	-	9
Variation des créances liées à l'activité	(32 359)	(11 295)
Variation des dettes liées à l'activité	56 785	24 102
Flux net généré par l'activité	**(7 953)**	**12 180**
Acquisition d'immobilisations	(11 546)	(10 995)
Cession d'immobilisations	440	92
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux net provenant des investissements	**(11 106)**	**(10 903)**
Dividendes versés par la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentations (réductions) de capital	(46)	50
Financement du Groupe	-	-
Emissions d'emprunts	9 111	2 140
Remboursements d'emprunts	(3 172)	(1 135)
Flux net provenant du financement	**5 893**	**1 055**
Incidence de la variation des taux de change	-	(1)
Variation de la trésorerie	**(13 166)**	**2 331**
Trésorerie d'ouverture	**21 087**	**18 758**
Trésorerie de clôture	**7 923**	**21 087**

En milliers d'euros	**31/03/2024**	**31/03/2023**
VMP - Equivalents de trésorerie	520	822
Disponibilités	16 267	29 404
Intérêts courus non échus s/ dispo.	-	50
Concours bancaires (trésorerie passive)	(8 864)	(9 183)
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	-	(5)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	**7 923**	**21 088**

IV) Annexe aux comptes consolidés

Note 1 – Informations générales et principes comptables

1.1Faits marquants :

En vue de refinancer l'acquisition par la société HOLDCO SKY (882 545 387 RCS Nanterre) des sociétés ASSURANCES DE L'ADOUR (804 443 786 RCS Nanterre), la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant total en principal de six millions trois cent mille euros (6.300.000) euros par émission de six-cent-trente (630) obligations (les « **Obligations C** ») d'une valeur nominale de dix mille (10.000) euros chacune. Cet emprunt obligataire a été intégralement souscrits tel que constaté par les décisions du président de la Société en date du 30 juin 2023.

Dans le cadre de cette émission, la Société a consenti en garantie de l'émission des Obligations C en date du 30 juin 2023 un nantissement de compte titres financiers de second rang portant sur l'intégralité des actions détenues ou qui viendraient à être détenues par la Société dans les livres de ASSURANCES DE L'ADOUR, nantissement autorisé par l'associé unique de la Société par décision en date du 30 juin 2023.

Les associés, JCS (524 848 587 RCS Nanterre) et CAJAL (525 173 175 RCS Nanterre), ont consenties à NEWCO SKY en date du 08 décembre 2023 des avances en comptes courant destinée au financement des besoins de la trésorerie de la société pour un montant respectif de seize millions huit cent mille (16. 800.000) euros et un million huit cent mille (1.800.000) euros.

Au cours de l'exercice clos, NEWCO SKY a constitué les sociétés HOAA (948 206 800 RCS Dunkerque) et EDIIFICE (953 289 857 RCS Nanterre) puis a cédé l'intégralité des actions de ces société à la société HOLDCO SKY en date du 20 juin 2023 afin de se conformer à ses obligations au titre des contrats de souscriptions des Obligations A, Obligations B et Obligations C émises par la Société.

Au cours de l'exercice, il y a, par ailleurs, lieu de noter :

- La nomination d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Pierre LASSUS, en date 25 janvier 2024 ;

- Le transfert de siège social de la NEWCO SKY du 26 rue Pagès - 92150 Suresnes au 13 rue Viète – 75017 Paris en date du 04 mars 2024 ;

- Le changement de dénomination sociale de la société SPVIE TECHNOLOGY en BIG BROKER TECHNOLOGY et le transfert de siège social du 26 rue Pagès – 92150 Suresnes au 13 rue Viète – 75017 Paris ;

- La constitution par la société BIG BROKER TECHNOLOGY (811 038 116 RCS Paris) de la succursale marocaine SPVIE TECHNOLOGY (17490 RC Maroc) en date du 11 mai 2024 ;

- Le transfert de l'intégralité des actions composant le capital social de BIG BROKER TECHNOLOGY de SPVIE (525 355 251 RCS Nanterre) au profit de HOLDCO SKY;

- La révocation du Directeur Général, KAHUVARO (809 929 201 RCS Perpignan) et la nomination de M. Sébastien DISSAUX en qualité de Directeur Général au sein de BIG BROKER TECHNOLOGY par décision de l'Associé unique en date du 1er février 2024 ;

- La constitution de la société BIG BROKER (931 525 216 RCS Paris) ayant pour objet le courtage en assurance en date du 16 février 2024.

1.2 Continuité d'exploitation

En sa qualité de société mère du Groupe SPVIE, la continuité de l'exploitation de Newco Sky dépend de celle du Groupe.

La présente note a pour objet de présenter les éléments permettant d'apprécier la continuité d'exploitation du Groupe SPVIE dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

La direction, en application des règles et principes comptables français, prend en compte l'ensemble des informations disponibles sur l'avenir du Groupe pour une période de douze mois à compter de la date de clôture, afin d'évaluer la pertinence de l'hypothèse de continuité d'exploitation.

I. Origine et nature des difficultés rencontrées

Au cours des derniers exercices, le Groupe a été confronté à plusieurs difficultés ayant affecté sa situation financière et sa trésorerie.

Ces difficultés sont principalement liées à l'arrêt de la production des contrats de prévoyance précomptés et au passage à un modèle linéaire de commissionnement de la part des assureurs, qui modifient le profil de trésorerie, et entraînent une baisse temporaire du chiffre d'affaires.

Parallèlement, entre 2021 et 2024, le Groupe a investi près de vingt millions d'euros dans ses systèmes informatiques. Ces investissements, nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires et moderniser les outils, ont pesé sur l'équilibre financier.

Enfin, le niveau du fonds de roulement sinistres alloué par les assureurs se révèle insuffisant au regard du volume de contrats gérés. Cette insuffisance contribue à des tensions de liquidité et à des retards dans le reversement des cotisations d'assurance et des prestations aux assureurs partenaires.

Ces différents éléments mettent en évidence la nécessité d'un rétablissement durable des équilibres financiers, d'une clarification des flux internes et d'un pilotage renforcé de la trésorerie.

II. Mesures envisagées et accords de restructuration

Face à cette situation, la direction du Groupe, en concertation avec les partenaires financiers et institutionnels, a défini un plan global destiné à restaurer la stabilité financière et à sécuriser la continuité d'exploitation.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, un apport en compte courant d'un montant de 31,5 millions d'euros a été réalisé par l'investisseur financier Tikehau afin de renforcer la trésorerie du Groupe.

En outre, la société mère Newco Sky procèdera à une augmentation de capital par compensation de la dette unitranche et des comptes courants des associés fondateurs, ce qui permettra de consolider les fonds propres et d'améliorer la structure du bilan.

Ces opérations, associées aux autres mesures de redressement engagées, entraîneront pour le Groupe une réorganisation de son capital, destinée à rétablir durablement ses équilibres financiers et à renforcer sa structure actionnariale.

Pour régulariser la situation avec les assureurs, vingt millions d'euros ont été restitués, tandis qu'un moratoire est mis en place sur le solde restant, d'un montant équivalent, selon un calendrier de remboursement convenu avec les partenaires concernés. Les assureurs reprennent dans le même temps le remboursement des prestations dans des conditions normales, permettant un retour progressif à une activité de gestion fluide.

En parallèle, une réduction du crédit revolving (RCF) est engagée, assortie du paiement d'une quote-part de 1,5 million d'euros, contribuant à l'assainissement du passif financier.

Le Groupe engage également une réorganisation de sa gouvernance et renforce ses dispositifs de contrôle interne. De nouvelles procédures sont mises en place afin d'assurer la séparation effective des périmètres des différentes entités du groupe, la traçabilité complète des flux inter sociétés et un suivi quotidien de la trésorerie.

Ces actions visent à garantir une gestion rigoureuse et transparente des équilibres financiers.

III. Perspectives et continuité d'exploitation

Les mesures adoptées, élaborées conjointement par la direction et les partenaires financiers, permettent de stabiliser la situation du Groupe et de restaurer la confiance de ses principaux partenaires financiers et assureurs.

Les apports de fonds nouveaux, combinés à la restructuration du capital et à la réduction de l'endettement, assurent la couverture des besoins de financement pour les douze prochains mois.

Les flux financiers sont désormais encadrés par des procédures renforcées, et la direction dispose d'outils de pilotage permettant d'anticiper et de prévenir tout risque de tension significative sur la

trésorerie. Le plan mis en œuvre offre ainsi au Groupe une visibilité suffisante sur sa capacité à poursuivre ses activités dans des conditions normales d'exploitation.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la direction estime que les conditions nécessaires à la poursuite de l'exploitation sont pleinement réunies à la date d'arrêté des comptes annuels de Newco Sky ainsi les comptes annuels pour l'exercice clos le 31mars 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

La direction demeure pleinement mobilisée pour assurer la mise en œuvre effective de ces engagements et garantir la pérennité des activités de Newco Sky et de celle du Groupe.

1.3 Base d'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés de SPVIE Assurances sont présentés en conformité avec le règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes individuels arrêtés au 31 mars 2024.

1.4 Acquisitions et entrées de périmètre au cours de l'exercice

Il y a eu 4 créations de nouvelles entités :

- RCT Assurance
- HOAA
- EDIIFICE
- BIGBROKER

1.5 Sortie de périmètre au cours de l'exercice

Le Groupe n'a pas réalisé de cession d'activité sur la période.

1.6 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables, conformément au règlement n°2020-01 du comité de la réglementation comptable, relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques. Les comptes des différentes sociétés du Groupe sont retraités afin de se conformer à ces principes. Les états financiers, tableaux et annexes sont présentés en milliers d'euros sauf mention spécifique.

a. *Périmètre et méthode de consolidation*

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques relatives à des sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées dans leur totalité.

b. *Date d'arrêté comptable*

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés consolidées au 31 mars 2024.

c. *Méthode d'évaluation*

Les actifs, les passifs, les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe.

d. *Ecarts d'acquisition*

Le coût d'acquisition des titres est égal à la juste valeur des actifs remis par l'acquéreur, majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition. Lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition, le montant du prix de la correction est inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition est déterminé par la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition et estimés à leur juste valeur. Il est enregistré sous la rubrique écart d'acquisition présenté dans l'actif immobilisé au bilan, pour les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle, et dans le poste « titres mis en équivalence » pour les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Cette appréciation s'effectue opération par opération.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10

ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en provisions et sont repris au fur et à mesure de la consommation des avantages acquis.

e. *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles et leurs durées d'amortissement sont les suivantes :

- Terrains ;
- Agencements et aménagements des constructions (10 ans) ;
- Matériel et outillage industriel (5-7 ans) ;
- Matériel de transport (4 ans) ;
- Matériel et mobilier de bureau (3 ans).

f. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières correspondent principalement à des prêts et cautionnements.

g. Créances clients et comptes rattachés

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée sur celles qui présentent une probabilité de non-recouvrement.

h. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

i. Indemnités pour départs en retraite

Les obligations de certaines sociétés du groupe, qui accordent des garanties de retraites complémentaires, et l'ensemble des indemnités contractuelles qui seront à verser lors du départ en retraite du personnel font l'objet d'une provision qui est calculée selon une méthode d'actualisation des dettes futures estimées, et comptabilisée sous la rubrique "Provisions pour pensions et retraite ».

j. Provisions pour risques et charges

Toutes les provisions nécessaires sont comptabilisées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

k. Impôts

Les impôts courants comprennent les impôts exigibles sur les bénéfices.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux.

La détermination des impôts différés prend en compte les retraitements apportés aux comptes sociaux en application des règles de consolidation. Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Les actifs d'impôt nets des passifs d'impôt font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

l. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

m. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre d'actions émis de la société consolidante à la date de clôture.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre d'actions émis ou susceptibles d'être émis par exercice des instruments dilutifs.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Au 31 mars 2024, le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Entité		31 mars 2024		31 mars 2023		Forme juridique	Numéro d'immatriculation au RCS	Adresse
		% intérêt	Méthode de consolidation (1)	% intérêt	Méthode de consolidation (1)			
NEWCO SKY		100,00%	Mère	100,00%	Mère	SASU	882 535 826	13 RUE VIETE 75017 PARIS
HOLDCO SKY		100,00%	IG	100,00%	IG	SASU	882545387	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
SPVIE ASSURANCES		100,00%	IG	100,00%	IG	SAS	525355251	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
NETWORK ASSURANCES	1	100,00%	IG	100,00%	IG	SASU	839 657 079	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
BIG BROKER TECHNOLOGY	1	100,00%	IG	100,00%	IG	SAS	811038116	13 RUE VIETE 75017 PARIS
SPVIE WEALTH MANAGEMENT	1	100,00%	IG	100,00%	IG	SARL	444303895	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
STUDIO 26	1	65,00%	IG	65,00%	IG	SAS	849168430	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
SPVIE RESTAURATION	1	100,00%	IG	75,00%	IG	SARL	853641223	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
INFI SOFTWARE	1	50,00%	IP	50,00%	IP	Société en Côte d'Ivoire		
ASSURANCES DE L'ADOUR-France	1	100,00%	IG	100,00%	IG	EURL	804443786	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
ASSURANCES DE L'ADOUR-Iberia	1	100,00%	IG	100,00%	IG	Société en Espagne		
CGRM	1	100,00%	IG	100,00%	IG	SASU	332713361	377 RUE DU LUXEMBOURG 59640 DUNKERQUE
ONVOUSASSURE.COM_France	1			Fusionnée le 01/04/2022		SASU	820924603	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
WELCOME CALL	1	100,00%	IG	100,00%	IG	Société au Maroc		
M2C - MARCEL CONNECT CUSTOMERS	2	100,00%	IG	100,00%	IG	Société au Maroc		
RCT ASSURANCES (*)	2	55,00%	IG			SAS	921478301	129 RUE MELPOMENE 83100 TOULON
HOAA (*)	2	100,00%	IG			SASU	948206800	377 RUE DU LUXEMBOURG 59640 DUNKERQUE
EDIIFICE (*)	2	100,00%	IG			SASU	953289857	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
BIG BROKER (*)	2	100,00%	IG			SAS	931525216	13 RUE VIETE 75017 PARIS

(*) Nouvelles entités acquises ou créées sur la période
IG: intégration globale
IP: intégration proportionnelle
NI : non intégrée

Note 3 – Compléments d'information relatifs au bilan

3.1 Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Valeur brute en début d'exercice	135 459	135 459
Variation périmètre	-	-
Valeur brute à l'arrêté	**135 459**	**135 459**
Amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition à l'arrêté	**(28 293)**	**(22 171)**
Ecarts d'acquisition en valeur nette	**107 166**	**113 288**

L'écart d'acquisition au 31 mars 2024 est relatif :

- à l'acquisition de SPVIE Assurances et de ses filiales pour un montant de 86 663 milliers d'euros ;
- aux acquisitions de CGRM et des Assurances de l'Adour et ses filiales pour un montant de 43 867 milliers d'euros ;
- à l'acquisition d'Onvousassure.com et de ses filiales Welcome Call et M2C pour 4 929 milliers d'euros.

La durée de vie des écarts d'acquisition étant considérée indéfinie, ils ne sont pas amortis en conformité avec le règlement ANC 2020-01. Ils font en revanche l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») auxquelles ils se rattachent. Ainsi 3 UGT ont été définies :

- Courtier grossiste,
- Vente à Distance,
- Gestion de contrats.

La valeur recouvrable de chacune des UGT correspond à sa valeur d'utilité approchée par la méthode DCF. Pour chaque UGT, un plan d'affaires sur 5 ans a été validé par le management. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés sur la base d'un WACC à 9,32%. Le taux de croissance à l'infini s'élève à 2%. Dans le cadre de ce test, une dépréciation a été comptabilisée sur l'écart d'acquisition se rattachant à l'UGT Courtier grossiste pour un montant de 22 171 milliers d'euros au 31.03.2023. Un complément de dépréciation de 6 122 milliers d'euros a été comptabilisé au 31 mars 2024.

3.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Concessions, brevets et droits similaires	Droit au bail	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Valeur brute au 31/03/2023	**19 186**	**441**	**1 753**	**5 420**	**26 800**
					-
Acquisitions	309	-	246	9 921	10 476
Cessions	(496)	(441)	-	(36)	(973)
Reclassements	7 437	-	(1 349)	(6 088)	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
					-
Valeur brute au 31/03/2024	**26 436**	**-**	**651**	**9 217**	**36 304**
					-
Amortissements - Valeur au 31/03/202	**(11 545)**	**-**	**(18)**	**-**	**(11 563)**
					-
Dotations aux amortissements	(4 517)	-	(19)		(4 536)
Cessions	-	-	-		-
					-
Amortissements - Valeur au 31/03/202	**(16 062)**	**-**	**(38)**	**-**	**(16 100)**
					-
Valeur nette au 31/03/2023	**7 641**	**441**	**1 735**	**5 420**	**15 237**
					-
Valeur nette au 31/03/2024	**10 374**	**-**	**613**	**9 217**	**20 204**

Au 31 mars 2024, les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de concessions, brevets et de droits similaires.

Immobilisations incorporelles en-cours

Les développements portent principalement sur des solutions de sécurité de l'information et d'outils de back office, liés notamment à la gestion prévoyance. Certains de ces développements ont été réalisés en interne, les coûts activés sont constitués des salaires bruts et charges sociales afférentes. Les frais de développement sont amortis à compter de leur mise en service. Ces développements sont amortis sur une durée de 4 ans. Lorsqu'un projet de développement en cours à la clôture est suffisamment avancé pour que sa terminaison puisse être considérée comme assurée et qu'il remplit par ailleurs les conditions d'inscription à l'actif, une immobilisation en cours est constatée pour le montant des coûts de développement engagés pouvant être directement rattachés à ce projet.

3.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Constructions	Autres Immobilisations corporelles	Installations techniques	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 31/03/2023	**2**	**3 226**	**2 145**	**57**	**5 430**
Acquisitions	47	714	115	28	904
Cessions	-	(1)	(61)	-	(62)
Reclassements	-	70	16	(86)	-
Ecart de conversion	-	1	-	-	1
Valeur brute au 31/03/2024	**49**	**4 010**	**2 215**	**(1)**	**6 273**
Amortissements - Valeur au 31/03/2023	**(1)**	**(2 090)**	**(736)**		**(2 827)**
Dotations aux amortissements	(30)	(411)	(225)		(666)
Reprises aux amortissements	-	-	-		-
Cessions	-	0	-		0
Reclassements	-	-	-		-
Ecart de conversion	-	(1)	-		(1)
Amortissements - Valeur au 31/03/2024	**(31)**	**(2 502)**	**(961)**		**(3 494)**
Valeur nette au 31/03/2023	**1**	**1 136**	**1 409**	**57**	**2 603**
Valeur nette au 31/03/2024	**18**	**1 508**	**1 254**	**(1)**	**2 779**

Au 31 mars 2024, les immobilisations corporelles comprennent essentiellement du mobilier de bureau et du matériel informatique.

3.4 Immobilisations financières

En milliers d'euros	Titres de participation	Prêts, cautionnements et autres créances	Titres immobilisés	TOTAL
Valeur à l'ouverture	**111**	**426**	**108**	**645**
Acquisitions	-	166	-	166
Cessions et diminutions	-	(8)	(9)	(17)
Valeurs à la clôture	**111**	**585**	**99**	**795**
Dépréciation - Valeur à l'ouverture	**(1)**	**(9)**	**-**	**(10)**
Dotations aux provisions	(10)	-	-	(10)
Reprises	-	-	-	-
Dépréciation - Valeur à la clôture	**(11)**	**(9)**	**-**	**(20)**
Valeurs nettes - ouverture	**110**	**417**	**108**	**635**
Valeurs nettes - clôture	**100**	**576**	**99**	**775**

Les prêts, cautionnements et autres créances sont essentiellement constituées de dépôts de garanties.

3.5 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Clients et comptes rattachés	20 793	22 706
Dép. clients et comptes rattachés	(1 859)	(23)
Autres créances et comptes de régularisation	**18 934**	**22 683**

Au 31 mars 2024, les créances clients et comptes rattachés sont essentiellement liées aux opérations d'assurances du Groupe.

Les commissions inscrites en Clients et comptes rattachés correspondent aux commissions dues par les donneurs d'ordre clients tels que les assureurs délégataires pour CGRM, les commissions dues au titre de contrats dont une des sociétés du groupe est le courtier et dont le client est l'assuré final.

3.6 Autres créances

En milliers d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	758	25
Créances sociales et fiscales hors IS	4 256	2 007
Autres créances et fournisseurs débiteurs	64 543	30 827
Frais d'émission d'emprunt répartis sur la durée de l'emprunt	1 527	2 035
Dép. autres créances & intérêts courus	(4 380)	(3 706)
Autres créances et comptes de régularisation	**66 506**	**31 188**

Les autres créances courantes sont essentiellement constituées de commissions à percevoir des assureurs. Les commissions à recevoir figurant en autres créances correspondent aux commissions dues par les assureurs.

Les frais d'émission d'emprunt sur l'emprunt obligataire souscrit au 31 mars 2020 et au 30 septembre 2020 (voir note 3.11) se sont élevés à 3 559 milliers d'euros à la date d'émission. Ils sont amortis sur la durée de vie de l'emprunt, soit sept ans.

Une dépréciation des autres créances a été comptabilisée chez SPVIE Assurance pour 4 195 milliers d'euros et correspond au risque de non-recouvrement de créances courtiers.

3.7 Impôts différés

En milliers d'euros	Valeurs à l'ouverture	Variation de périmètre	Résultat	Valeurs à la clôture	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Amortissements dérogatoires / Frais d'acquisition des titres	120		(134)	**(14)**		(14)
Provision pour retraites	349		86	**435**	435	
Participation des salariés	147		(11)	**136**	136	
Organic			(1)	**(1)**		(1)
Déficits d'intégration fiscale	2 218		(2 212)	**6**	6	
Elimination des cessions internes	-			**-**		
Elimination des provisions internes	-		(93)	**(93)**		(93)
Participation des salariés	-			**-**		
Autres	-			**-**		
Compensation					(108)	108
Total des impôts différés	**2 834**	**-**	**(2 365)**	**469**	**469**	**-**

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale.

A la clôture, le Groupe comprend une intégration fiscale dont la mère est Newco Sky.

3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2024, la trésorerie s'élève à 16 787 milliers d'euros contre 30 276 milliers d'euros au 31 mars 2023 et est constituée de disponibilités pour 16 267 milliers d'euro et de 520 milliers d'euros de valeurs mobilières de placement.

Les concours bancaires du Groupe sont inclus dans les dettes financières au passif du bilan (Cf. note 3.11) et s'élèvent à 8 864 milliers d'euros au 31 mars 2024 et 9 183 milliers d'euros au 31 mars 2023.

La trésorerie nette du Groupe dont les variations sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie est ainsi de 7 923 milliers d'euros au 31 mars 2024 et 21 088 milliers d'euros au 31 mars 2023.

3.9 Capitaux propres du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves et report à nouveau	Réserve de conversion	Résultat de l'exercice	**Capitaux propres Part du Groupe**	Intérêts minoritaires	TOTAL
Situation au 01/04/2022	**74 777**	**2 121**	**(91)**	**(3)**	**239**	**77 043**	**(28)**	**77 015**
Affectation du résultat de la période précédente			239		(239)	-	-	-
Autres variations			47	(3)		**44**	1	**45**
Résultat de l'exercice					(25 102)	**(25 102)**	(32)	**(25 134)**
Situation au 31 mars 2023	**74 777**	**2 121**	**195**	**(6)**	**(25 102)**	**51 985**	**(59)**	**51 926**
Affectation du résultat de la période précédente			(25 102)		25 102	-		-
Résultat de l'exercice					(51 252)	**(51 252)**	(14)	**(51 266)**
Situation au 31 mars 2024	**74 777**	**2 121**	**(24 959)**	**(6)**	**(51 252)**	**680**	**(68)**	**612**

Le capital de la société est composé de 74 777 351 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

3.10 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Provisions pour pensions et retraites	Provisions pour garanties	Provisions pour litiges	Autres provisions pour risques et charges	TOTAL
Situation au 31 mars 2023	**1 360**	**216**	**427**	**533**	**2 536**
Dotations de la période	1 491	-	11	3 769	**5 271**
Reprises de la périodes	(1 150)	(216)	-	(478)	**(1 844)**
Situation au 31 mars 2024	**1 701**	**-**	**438**	**3 824**	**5 963**

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour la valorisation des provisions pour indemnité de fin de carrières sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,40%
- Table de mortalité : Insee 2018

Les provisions pour risques et charges sont principalement comptabilisées sur les entités suivantes :

- Assurance de l'Adour France 615 milliers d'euros ;
- SPVIE Wealth Management pour 427 milliers d'euros ;
- SPVIE pour 2 622 milliers d'euros ;
- CGRM pour 2 153 milliers d'euros.

3.11 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Emprunts obligataires	63 800	58 728
Emprunts auprès des établiss. de crédit	2 215	3 217
Autres emprunts et dettes assimilées	17 416	16 783
Intérêts courus sur emprunts	-	26
Concours bancaires (trésorerie passive)	8 864	9 183
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	-	5
Total Emprunts et dettes financières	**94 495**	**87 942**

Le montant des intérêts sur emprunt s'élève à 2 200 K€.

Les caractéristiques des dettes financières à long terme sont présentées ci-dessous.

Le Groupe a souscrit un emprunt obligataire auprès de plusieurs banques assorti de garanties de remboursement prioritaire pour un montant 37 500 milliers d'euros au 19 mars 2020, et de 20 000 milliers d'euros au 30 septembre 2020, et enfin de 6 300 milliers d'euros au 30 juin 2023.

Les caractéristiques de l'emprunt sont présentées ci-dessous :

TRANCHE A	DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 37 500 000 €								
Nominal	1 270 000	2 250 000	2 740 000	4 120 000	4 880 000	1 430 000	14 450 000	4 170 000	2 190 000
Nombre d'obligation	1 270 000	2 250 000	2 740 000	4 120 000	4 880 000	1 430 000	14 450 000	4 170 000	2 190 000
Valeur unitaire	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Durée	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Souscripteur	GROUPAMA TIKEHAU	MTDL	PRIMA EU CREDIT FUND	SWISS CAPITAL EUROPEAN	TDL 4L FINANCE	TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	TIKEHAU DIRECT LENDING	TIKEHAU MERCATI PRIVATI	TIKEHAU SPD II
Date d'émission	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020
Emetteur	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %

TRANCHE B	DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 20 000 000 €								
Nominal	680 000	1 200 000	1 460 000	2 190 000	2 600 000	770 000	7 710 000	2 220 000	1 170 000
Nombre d'obligation	680 000	1 200 000	1 460 000	2 190 000	2 600 000	770 000	7 710 000	2 220 000	1 170 000
Valeur unitaire	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Durée	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Souscripteur	GROUPAMA TIKEHAU	MTDL	PRIMA EU CREDIT FUND	SWISS CAPITAL EUROPEAN	TDL 4L FINANCE	TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	TIKEHAU DIRECT LENDING	TIKEHAU MERCATI PRIVATI	TIKEHAU SPD II
Date d'émission	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020
Emetteur	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %

Concernant le nouvel emprunt obligataire s'élevant à 6 300 milliers d'euros les caractéristiques sont les suivantes :

	DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 6 300 000 €	
Nominal :	4 300 000	2 000 000
Nombre d'obligation :	430	200
Valeur unitaire :	10 000,00 €	10 000,00 €
Durée :	7 ans	7 ans
Souscripteur :	MACSF INVEST	PRIMA EU CREDIT FUND
Date d'émission :	30/06/2023	30/06/2023
Emetteur :	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt :	Euribor floore à 0% +7,50 %	Euribor floore à 0% +7,50 %

Covenant :

Date de Test	Ratio de Levier Financier inférieur ou égal à
30/09/2020	6.5x
31/03/2021	6.25x
30/09/2021	4.75x
31/03/2022	4.5x
30/09/2022	4.25x
A partir du 31/03/2023 et pour toute Date de Test ultérieure	3,75x

A la clôture du 31/03/2024, ce ratio n'est pas respecté. Le non-respect du ratio conduit à considérer l'obligataire comme exigible.

Le Groupe a également eu recours à des financements de plus courte durée :

- Emprunt de 650 K€ auprès du CDN, au taux fixe de 1.50% l'an du 31 octobre 2017 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2024 est de 65 K€
- Emprunt de 204 K€ auprès de la BNP, au taux fixe de 1.47% l'an du 11 août 2018 sur 83 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2024 est de 40 K€
- Emprunt de 494 K€ auprès du CDN, au taux fixe de 1.38% l'an du 10 janvier 2019 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2024 est de 178 K€
- Emprunt de 800 K€ auprès du LCL, au taux fixe de 2.024% l'an du 15 mai 2020 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2024 est de 403 K€
- Souscription d'un PGE de 1 800 K€ auprès du CDN, au taux fixe de 0.74% du 23 mars 2020 à échéance de mars 2027. Le solde restant dû au 31 mars 2024 est de 1 088 K€.
- Souscription de 220 K€ auprès de HSBC, au taux fixe de 1,40% du 29 novembre 2019 sur 66 mois. Le solde restant dû est de 57 K€.

Enfin, les autres emprunts et dettes assimilées sont essentiellement constitués du fonds de roulement des compagnies d'assurance.

L'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant :

En milliers d'euros	31/03/2024	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	**63 800**	63 800		
Emprunts auprès établiss. de crédit	**2 215**	899	1 316	-
Autres emprunts et dettes assimilées	**17 416**		17 416	-
Intérêts sur emprunts	**2 200**	-	1 861	339
Concours bancaires courants	**8 864**	8 864		-
Total Emprunts et dettes financières	**94 495**	**73 563**	**20 593**	**339**

3.12 Autres dettes

Au 31 mars 2024, les autres dettes sont essentiellement constituées des primes à reverser aux compagnies d'assurance et de comptes courants hors groupe.

Note 4 – Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

En 2023/2024 le chiffre d'affaires s'élève à 74 630 milliers d'euros et est constitué de commissions d'apports et de commissions de gestion. Il était de 82 010 milliers d'euros sur l'exercice 2023.

Le chiffre d'affaires est constitué d'un ensemble de rémunérations résultant de notre statut de délégataire des organismes assureurs (commissions d'apport et commissions de gestion).

- La commission d'apport est récurrente et rémunère l'intermédiation de contrats d'assurance, ainsi que les tâches associées qui incombent à notre société dans le cadre des protocoles de délégation nous liant aux assureurs des produits (notamment : animation du réseau de distribution, acceptation médicale, émission des pièces contractuelles, renouvellements, appel de cotisations, production des justificatifs comptables et fiscaux et suivis des résultats techniques).
- Prévue dans les mêmes protocoles de délégation, la commission de gestion rémunère plus spécifiquement les missions de gestion administrative et liquidation de sinistres.

4.2 Autres achats et services extérieurs

Les autres achats et services extérieurs sont constitués de :

- (29 021) milliers d'euros de charges d'honoraires et d'intermédiaires essentiellement relatives aux commissions d'apports et aux commissions de gestion, contre (22 387) milliers d'euros sur l'exercice 2023 ;
- (31 025) milliers d'euros d'autres charges externes dont (4 915) milliers d'euros d'autres achats, contre respectivement (24 717) milliers et (5 416) milliers d'euros sur l'exercice 2023.

4.3 Charges de personnel

Sur l'exercice 2023/2024, les charges de personnel se décomposent essentiellement en salaires et traitements pour un montant de (18 575) milliers d'euros et en charges sociales pour un montant de (6 781) milliers d'euros, contre (17 684) milliers d'euros et (6 022) milliers d'euros sur l'exercice 2023.

4.4 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué des charges d'intérêts sur les emprunts obligataires du Groupe qui s'élèvent à (7 240) milliers d'euros sur l'exercice 2023/2024 contre (4 180) milliers d'euros lors de l'exercice 2022/2023.

Le Groupe est très peu exposé au risque de change : les pertes de change nettes sont de (112) milliers d'euros en 2023/2024 contre (171) milliers d'euros en 2022/2023.

4.5 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Plus et moins value de cession d'immobilisations incorporelles et corporelle	(556)	(8)
Plus et moins value de cession de titres	(2)	-
Dotation et reprise aux dépréciations et provisions exceptionnelles	(6 627)	(427)
Autres produits et charges exceptionnels	(20 158)	(5 760)
Charges et produits exceptionnels	**(27 343)**	**(6 195)**

Le résultat exceptionnel est composé principalement de :

- Dotations sur l'entité SPVIE Assurance pour 3 856 milliers d'euros et correspond à un risque sur des créances courtiers et des indus versés aux assureurs ;
- Dotations sur l'entité Assurances de l'Adour France pour 615 milliers d'euros et correspond à un risque fiscal ;
- Dotations sur l'entité CGRM pour 2 164 milliers d'euros et correspond à un risque sur des créances courtiers et des indus assureurs.

Il comprend également des charges sur exercices antérieurs sur les entités :

- SPVIE pour notamment 17 166 milliers d'euros et correspond principalement des corrections d'erreur résultant d'une part d'interprétation erronées d'opérations réalisées avec les assureurs à hauteur de 12 813 000 € et, d'autre part, un montant de 4 353 553 € résultant de l'activation à tort, à la clôture de l'exercice précédent, des commissions précomptées versées aux courtiers. Cette méthode de comptabilisation du précompte a été estimée comme non admise par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. L'incidence sur les principaux postes de l'exercice précédent est présentée ci-dessous :

Postes	Montant au 31/03/2023 avant correction	Correction positions assureurs	Correction précompte	Montant au 31/03/2023 après correction
Report à nouveau	-16 273 421	-6 560 642		-22 834 063
Chiffre d'affaires	40 361 396	-6 252 358		34 109 038
Autres achats et charges externes	22 923 899		4 353 553	27 277 452
Autres créances	40 910 348	-10 874 843	-4 353 553	25 681 952
Dettes fournisseurs	7 434 062	208 557		7 642 619
Autres dettes	79 434 925	1 729 600		81 164 525

- CGRM pour 3 247 milliers d'euros et correspond principalement à des correctifs sur des rétrocessions. L'incidence sur les principaux postes de l'exercice précédent est présentée ci-dessous :

Poste	Montant au 31/03/2023 avant correction	Correction	Montant au 31/03/2023 après correction
Report à nouveau	8 744 110	-890 749	7 853 361
Chiffre d'affaires	23 590 774	-2 356 649	21 234 125
Autres créances	63 047 398	-3 247 398	59 800 000

4.6 Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats est composé d'une charge d'impôt (356) milliers d'euros et d'une charge d'impôts différés de (2 365) milliers d'euros.

Le taux d'imposition effectif du Groupe se justifie de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Résultat net	(51 267)	(25 133)
Impôts différés	(2 365)	(195)
Impôts exigibles	(356)	(96)
Impôts de la période	(2 721)	(291)
Résultat consolidé avant impôt	(48 546)	(24 842)
Taux d'impôt	*25,00%*	*25,00%*
Impôt théorique de la période	12 137	6 211
Intérêts non déductibles	(1 549)	(826)
Différences de taux d'impôt	174	9
Impôts différés non comptabilisés	(9 634)	32
Dépréciation des écarts d'acquisition	(1 531)	(5 543)
Corrections sur exercices antérieurs	(1 089)	
Autres différences permanentes	(1 228)	(173)
Charges d'impôt	**(2 721)**	**(290)**

4.7 Résultat par action

Le nombre d'actions en circulation en date du 31 mars 2024 est de 74 777 351 actions.
Compte tenu du résultat net part du Groupe d'un montant de (51 252) milliers d'euros, le résultat de base par action ressort à (0,69) euros par action.

Au 31 mars 2024, il n'existe pas d'instruments dilutifs du capital non exercé, le résultat dilué par action est donc égal au résultat de base par action.

Note 5 – Informations complémentaires

5.1 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	
Enagements donnés	
Nantissements de fonds de commerce	816
Nantissements de titres de participations	103 879
Autres garanties données	596
TOTAL	**105 290**
Engagements reçus	
Autres engagements reçus	2 621
TOTAL	**2 621**

5.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Sur l'exercice 2024, les rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance se sont élevées à 115 milliers d'euros.

5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Sur l'exercice 2024, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 532 milliers d'euros, répartis comme suit :

- PKF Arsilon : 361 milliers d'euros ;
- Exelmans : 100 milliers d'euros.

5.4 Effectif moyen

Sur l'exercice 2024, l'effectif moyen s'élève à 524 collaborateurs.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Pour faire face aux difficultés financières du Groupe, la Société et ses Filiales en concertation avec les partenaires financiers et institutionnels, a défini un plan global destiné à restaurer la stabilité financière du Groupe.

Les principales modalités retenues sont les suivantes :

- Un apport en compte courant d'un montant de 31,5 M€ réalisé par l'actionnaire TIKEHAU au profit de NEWCO SKY, SPVIE et CGRM, cet apport étant assorti d'un privilège de new money en date du 24 juillet 2025 ;

- La mise en place d'une fiducie-gestion par CGRM et SPVIE au bénéfice des Assureurs portant sur le produit des créances des cotisations d'assurance à percevoir par CGRM et SPVIE au nom et pour le compte des Assureurs (ainsi que le cas échéant tout reversement par CGRM ou SPVIE de cotisations encaissées sur leurs comptes bancaires dans le patrimoine fiduciaire, sans préjudice de leurs engagements ci-dessous) et le reversement de ces cotisations, le cas échéant, aux Assureurs par le fiduciaire en date du 05 septembre 2025 ;

Il est également important de mentionner que dans ce cadre, HOLDCO SKY, SPVIE et CGRM ont souscrit des sûretés au bénéfice des Assureurs et du Fiduciaire notamment (i) un nantissement de premier rang par HOLDCO SKY portant sur l'intégralité des titres de la société CGRM qu'elle détient (ii) un nantissement portant sur les comptes bancaires dont CGRM et SPVIE recevant des cotisations de la part d'assurés au nom et pour le compte des Assureurs ;

- La restitution immédiate aux Assureurs d'une somme de 20 M€ accompagnée de la mise en place d'un moratoire sur le solde et l'octroi de sûretés au bénéfice des Assureurs en garantie du paiement dudit moratoire ;

- Une réduction du crédit revolving (RCF) est engagée, assortie du paiement d'une quote-part de 1,5 million d'euros, contribuant à l'assainissement du passif financier ;

Depuis le début de l'exercice en cours, Il y a lieu de noter la souscription d'un contrat de crédit renouvelable de type RCF entre SPVIE et COURTAGE D'ASSURANCES GESTION RISQUE MALADIE (332 713 361 RCS Dunkerque) en qualité d'Emprunteur d'un montant maximal global initial de vingt millions (20 000 000) euros auprès d'un pool bancaire composé de CAISSE D'EPARGNE ILE DE France, BNP PARIBAS, ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS en qualité de Prêteur Initiaux ainsi que la réalisation d'une opération de refinancement des investissements informatiques pour l'exercice 2023-2024 par la conclusion d'un contrat de crédit-bail auprès de BNP PARIBAS par BIG BROKER TECHNOLOGY d'un montant de six millions deux cent soixante-huit mille deux cent deux euros et cinquante centimes hors taxes (6.268.202,50 €).

Il y a également lieu de noter :

- La dissolution sans liquidation entrainant la transmission universelle du patrimoine de SPVIE RESTAURATION (853 641 223 RCS Nanterre) au profit de SPVIE en date du 18 avril 2024 et la radiation de SPVIE RESTAURATION du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 07 juin 2024 ;

- La démission de M. Jean-Marie PIRONNEAU de ses fonctions de gérant de INFI et nomination en remplacement de M. Cédric PIRONNEAU en date du 28 juin 2024 ;

- La démission de M. Olivier PERRICHI de son mandat de Directeur Général de CGRM et nomination de M. Eric MARCINIAK en date du 05 juillet 2024 ;

- La dissolution sans liquidation entrainant la transmission universelle du patrimoine de HOAA au profit de HOLDCO SKY en date du 08 juillet 2024 et la radiation de HOAA du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 05 septembre 2024 ;

- La dissolution anticipée de RCT ASSURANCES (921 478 301 RCS Toulon) en date du 18 juillet 2024 et la radiation du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 15 novembre 2024 ;

- Dans le cadre de la constitution de la société 2FBS (930 235 346 RCS Nanterre) en date du 17 juin 2024 ayant pour objet de développer les activités de courtage et de conseil auprès d'entreprises, en s'appuyant sur l'expertise des associés sur les produits d'assurance collective, HOLDCO SKY a souscrit à hauteur de 40 % du capital ;

- L'immatriculation de la société BIG BROKER (931 525 216 RCS Paris) en date du 1er août 2024 au greffe du Tribunal de commerce de Paris par la société HOLDCO SKY et la radiation du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 27 novembre 2025 à la suite de la transmission universelle de patrimoine au profit de HOLDCO SKY;

- La démission de M. Renaud ADDE de ses fonctions de gérant des succursales marocaines ASSURANCES DE L'ADOUR, ONVOUSASSURE.COM et SPVIE TECHNOLOGY et la nomination de Monsieur Sébastien DISSAUX en qualité de gérant des dites succursales en date du 28 mars 2025 ;

- La dissolution sans liquidation entrainant la transmission universelle du patrimoine de NETWORK ASSURANCES (839 657 079 RCS Nanterre) au profit de SPVIE à compter du 26 février 2025 et la radiation de NETWORK ASSURANCES du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 25 avril 2025 ;

- La démission de M. Eric MARCINIAK de son mandat de Directeur Général de CGRM en date du 09 mai 2025 ;

- La démission de M. Renaud ADDE et M. Eric VETILLARD de leurs mandats respectifs de Directeur Général Délégué de SPVIE en date du 09 mai 2025 ;

- La démission de M. François Blot de ses fonctions de représentant personne physique d'ASSURANCES DE L'ADOUR au sein de 2A IBERIA ATENCION SALUD S.L.U et la nomination de M. Jean-Pierre LASSUS en remplacement par décision en date du 10 octobre 2025 ;

- La démission de M. Sébastien DISSAUX de son mandat de gérant des succursales marocaines et la nomination de M. Jean-Pierre LASSUS en remplacement à compter du 05 novembre 2025 ;

- La cession de l'intégralité des parts sociales de M. Renaud ADDE au sein des sociétés MARCEL CONNECT CUSTOMERS et WELCOME CALL, société à responsabilité limitée de droit marocain au profit d'ASSURANCES DE L'ADOUR et la transformation desdites sociétés en société à responsabilité limitée à associé unique en date du 05 novembre 2025 ;

- La démission de M. Renaud ADDE de ses fonctions de gérant des sociétés MARCEL CONNECT CUSTOMERS et WELCOME CALL et la nomination de M. Jean-Pierre LASSUS en remplacement à compter du 05 novembre 2025 ;

- La fusion transfrontalière entre ASSURANCES DE L'ADOUR (la « Société Absorbante ») et la filiale 2A IBERIA ATENCION SALUD S.L.U. (B66429564 R.C Barcelone) (la « Société Absorbée »), consistant en une fusion simplifiée par absorption transfrontalière, entrainant la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à compter de la date d'effet juridique de la Fusion avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1er avril 2025. Le projet commun de Fusion a été conclu le 29 septembre 2025 et approuvé par décision de l'associé unique de chaque société participant à l'opération de fusion le 28 novembre 2025.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

Newco SKY

Société par actions simplifiée
au capital social de 74 777 351 euros
Siège social : 13 rue Viète, 75017 Paris
RCS PARIS - 882 535 826

COMPTES CONSOLIDES

AU 31 MARS 2024

Certifié conforme par le représentant légal

Signé par :
Sophie ELKRIEF
AF56662B5C7645F...

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

SOMMAIRE

I) Bilan consolidé 3
II) Compte de résultat consolidé 5
III) Tableau consolidé des flux de trésorerie 6
IV) Annexe aux comptes consolidés 7
Note 1 – Informations générales et principes comptables 8
Note 2 – Périmètre de consolidation 16
Note 3 – Compléments d'information relatifs au bilan 17
Note 4 – Compléments d'informations relatifs au compte de résultat 26
Note 5 – Informations complémentaires 29

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

I) Bilan consolidé

Actif			
En milliers d'euros		**31/03/2024**	**31/03/2023**
	Notes		
Ecarts d'acquisition	*3.1*	107 166	113 288
Immobilisations Incorporelles	*3.2*	20 204	15 237
Immobilisations Corporelles	*3.3*	2 779	2 603
Immobilisations Financières	*3.4*	775	636
Total Actif Immobilisé		**130 924**	**131 764**
Stocks et en-cours nets			
Clients & comptes rattachés	*3.5*	18 934	22 683
Autres créances	*3.6*	66 506	31 188
Actifs d'impôts différés	*3.7*	469	2 834
Charges constatées d'avance		788	701
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*3.8*	16 787	30 275
Total Actif Circulant		**103 484**	**87 682**
TOTAL ACTIF		**234 408**	**219 446**

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

Passif			
En milliers d'euros		**31/03/2024**	**31/03/2023**
	Notes		
Capital		74 777	74 777
Primes liées au capital		2 121	2 121
Réserves		(24 959)	195
Réserves de conversion groupe		(6)	(6)
Résultat de l'exercice		(51 252)	(25 102)
Total des Capitaux Propres Groupe	*3.9*	**681**	**51 985**
Résultat hors groupe		(14)	(32)
Intérêts hors groupe		(54)	(27)
Intérêts minoritaires	*3.9*	**(68)**	**(59)**
Total des Capitaux Propres	*3.9*	**613**	**51 926**
Provisions pour risques		2 022	1 080
Provisions pour charges		3 941	1 456
Provisions pour risques et charges	*3.10*	**5 963**	**2 536**
Emprunts et dettes financières	*3.11*	94 495	87 942
Fournisseurs et comptes rattachés		27 704	10 300
Dettes fiscales & sociales		6 828	6 373
Autres dettes	*3.12*	98 805	60 370
Total Dettes		**227 832**	**164 985**
TOTAL PASSIF		**234 408**	**219 446**

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

II) Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé			
En milliers d'euros	*Notes*	**Du 01/04/2023 au 31/03/2024**	**Du 01/04/2022 au 31/03/2023**
Chiffre d'affaires	*4.1*	74 630	82 010
Autres produits		11 204	8 087
Achats et services extérieurs	*4.2*	(60 046)	(47 104)
Impôts et taxes		(2 063)	(2 308)
Charges de personnel	*4.3*	(25 871)	(25 011)
Autres charges d'exploitation		(477)	(2 412)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(5 219)	(5 408)
Résultat d'exploitation		**(7 842)**	**7 854**
Charges et Produits financiers	*4.4*	(7 240)	(4 330)
Résultat courant		**(15 082)**	**3 524**
Charges et produits exceptionnels	*4.5*	(27 343)	(6 195)
Impôts sur les résultats	*4.6*	(2 721)	(291)
Résultat net des entreprises intégrées		**(45 145)**	**(2 962)**
Charges et produits sur écarts d'acq.		(6 122)	(22 171)
Résultat hors groupe		**(14)**	**(32)**
Résultat net - Part du groupe		**(51 252)**	**(25 102)**
Résultat par action (en Euros)	*4.7*	(0,69)	(0,34)
Résultat dilué par action (en Euros)	*4.7*	(0,69)	(0,34)

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

III) Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie		
En milliers d'euros	**Du 01/04/2023 au 31/03/2024**	**Du 01/04/2022 au 31/03/2023**
Résultat net de l'ensemble consolidé	(51 267)	(25 135)
Elimination des amortissements et provisions	15 468	24 296
Elimination de la variation des impôts différés	2 365	195
Elimination des plus ou moins values de cession	611	8
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	444	-
Total marge brute d'autofinancement	**(32 379)**	**(636)**
Variation des stocks liée à l'activité	-	9
Variation des créances liées à l'activité	(32 359)	(11 295)
Variation des dettes liées à l'activité	56 785	24 102
Flux net généré par l'activité	**(7 953)**	**12 180**
Acquisition d'immobilisations	(11 546)	(10 995)
Cession d'immobilisations	440	92
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux net provenant des investissements	**(11 106)**	**(10 903)**
Dividendes versés par la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentations (réductions) de capital	(46)	50
Financement du Groupe	-	-
Emissions d'emprunts	9 111	2 140
Remboursements d'emprunts	(3 172)	(1 135)
Flux net provenant du financement	**5 893**	**1 055**
Incidence de la variation des taux de change	-	(1)
Variation de la trésorerie	**(13 166)**	**2 331**
Trésorerie d'ouverture	**21 087**	**18 758**
Trésorerie de clôture	**7 923**	**21 087**

En milliers d'euros	**31/03/2024**	**31/03/2023**
VMP - Equivalents de trésorerie	520	822
Disponibilités	16 267	29 404
Intérêts courus non échus s/ dispo.	-	50
Concours bancaires (trésorerie passive)	(8 864)	(9 183)
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	-	(5)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	**7 923**	**21 088**

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

IV) Annexe aux comptes consolidés

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

Note 1 – Informations générales et principes comptables

1.1Faits marquants :

En vue de refinancer l'acquisition par la société HOLDCO SKY (882 545 387 RCS Nanterre) des sociétés ASSURANCES DE L'ADOUR (804 443 786 RCS Nanterre), la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant total en principal de six millions trois cent mille euros (6.300.000) euros par émission de six-cent-trente (630) obligations (les « **Obligations C** ») d'une valeur nominale de dix mille (10.000) euros chacune. Cet emprunt obligataire a été intégralement souscrits tel que constaté par les décisions du président de la Société en date du 30 juin 2023.

Dans le cadre de cette émission, la Société a consenti en garantie de l'émission des Obligations C en date du 30 juin 2023 un nantissement de compte titres financiers de second rang portant sur l'intégralité des actions détenues ou qui viendraient à être détenues par la Société dans les livres de ASSURANCES DE L'ADOUR, nantissement autorisé par l'associé unique de la Société par décision en date du 30 juin 2023.

Les associés, JCS (524 848 587 RCS Nanterre) et CAJAL (525 173 175 RCS Nanterre), ont consenties à NEWCO SKY en date du 08 décembre 2023 des avances en comptes courant destinée au financement des besoins de la trésorerie de la société pour un montant respectif de seize millions huit cent mille (16. 800.000) euros et un million huit cent mille (1.800.000) euros.

Au cours de l'exercice clos, NEWCO SKY a constitué les sociétés HOAA (948 206 800 RCS Dunkerque) et EDIIFICE (953 289 857 RCS Nanterre) puis a cédé l'intégralité des actions de ces société à la société HOLDCO SKY en date du 20 juin 2023 afin de se conformer à ses obligations au titre des contrats de souscriptions des Obligations A, Obligations B et Obligations C émises par la Société.

Au cours de l'exercice, il y a, par ailleurs, lieu de noter :

- La nomination d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Pierre LASSUS, en date 25 janvier 2024 ;

- Le transfert de siège social de la NEWCO SKY du 26 rue Pagès - 92150 Suresnes au 13 rue Viète – 75017 Paris en date du 04 mars 2024 ;

- Le changement de dénomination sociale de la société SPVIE TECHNOLOGY en BIG BROKER TECHNOLOGY et le transfert de siège social du 26 rue Pagès – 92150 Suresnes au 13 rue Viète – 75017 Paris ;

- La constitution par la société BIG BROKER TECHNOLOGY (811 038 116 RCS Paris) de la succursale marocaine SPVIE TECHNOLOGY (17490 RC Maroc) en date du 11 mai 2024 ;

- Le transfert de l'intégralité des actions composant le capital social de BIG BROKER TECHNOLOGY de SPVIE (525 355 251 RCS Nanterre) au profit de HOLDCO SKY;

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

- La révocation du Directeur Général, KAHUVARO (809 929 201 RCS Perpignan) et la nomination de M. Sébastien DISSAUX en qualité de Directeur Général au sein de BIG BROKER TECHNOLOGY par décision de l'Associé unique en date du 1er février 2024 ;

- La constitution de la société BIG BROKER (931 525 216 RCS Paris) ayant pour objet le courtage en assurance en date du 16 février 2024.

1.2 Continuité d'exploitation

En sa qualité de société mère du Groupe SPVIE, la continuité de l'exploitation de Newco Sky dépend de celle du Groupe.

La présente note a pour objet de présenter les éléments permettant d'apprécier la continuité d'exploitation du Groupe SPVIE dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

La direction, en application des règles et principes comptables français, prend en compte l'ensemble des informations disponibles sur l'avenir du Groupe pour une période de douze mois à compter de la date de clôture, afin d'évaluer la pertinence de l'hypothèse de continuité d'exploitation.

I. Origine et nature des difficultés rencontrées

Au cours des derniers exercices, le Groupe a été confronté à plusieurs difficultés ayant affecté sa situation financière et sa trésorerie.

Ces difficultés sont principalement liées à l'arrêt de la production des contrats de prévoyance précomptés et au passage à un modèle linéaire de commissionnement de la part des assureurs, qui modifient le profil de trésorerie, et entraînent une baisse temporaire du chiffre d'affaires.

Parallèlement, entre 2021 et 2024, le Groupe a investi près de vingt millions d'euros dans ses systèmes informatiques. Ces investissements, nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires et moderniser les outils, ont pesé sur l'équilibre financier.

Enfin, le niveau du fonds de roulement sinistres alloué par les assureurs se révèle insuffisant au regard du volume de contrats gérés. Cette insuffisance contribue à des tensions de liquidité et à des retards dans le reversement des cotisations d'assurance et des prestations aux assureurs partenaires.

Ces différents éléments mettent en évidence la nécessité d'un rétablissement durable des équilibres financiers, d'une clarification des flux internes et d'un pilotage renforcé de la trésorerie.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

II. Mesures envisagées et accords de restructuration

Face à cette situation, la direction du Groupe, en concertation avec les partenaires financiers et institutionnels, a défini un plan global destiné à restaurer la stabilité financière et à sécuriser la continuité d'exploitation.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, un apport en compte courant d'un montant de 31,5 millions d'euros a été réalisé par l'investisseur financier Tikehau afin de renforcer la trésorerie du Groupe.

En outre, la société mère Newco Sky procèdera à une augmentation de capital par compensation de la dette unitranche et des comptes courants des associés fondateurs, ce qui permettra de consolider les fonds propres et d'améliorer la structure du bilan.

Ces opérations, associées aux autres mesures de redressement engagées, entraîneront pour le Groupe une réorganisation de son capital, destinée à rétablir durablement ses équilibres financiers et à renforcer sa structure actionnariale.

Pour régulariser la situation avec les assureurs, vingt millions d'euros ont été restitués, tandis qu'un moratoire est mis en place sur le solde restant, d'un montant équivalent, selon un calendrier de remboursement convenu avec les partenaires concernés. Les assureurs reprennent dans le même temps le remboursement des prestations dans des conditions normales, permettant un retour progressif à une activité de gestion fluide.

En parallèle, une réduction du crédit revolving (RCF) est engagée, assortie du paiement d'une quote-part de 1,5 million d'euros, contribuant à l'assainissement du passif financier.

Le Groupe engage également une réorganisation de sa gouvernance et renforce ses dispositifs de contrôle interne. De nouvelles procédures sont mises en place afin d'assurer la séparation effective des périmètres des différentes entités du groupe, la traçabilité complète des flux inter sociétés et un suivi quotidien de la trésorerie.

Ces actions visent à garantir une gestion rigoureuse et transparente des équilibres financiers.

III. Perspectives et continuité d'exploitation

Les mesures adoptées, élaborées conjointement par la direction et les partenaires financiers, permettent de stabiliser la situation du Groupe et de restaurer la confiance de ses principaux partenaires financiers et assureurs.

Les apports de fonds nouveaux, combinés à la restructuration du capital et à la réduction de l'endettement, assurent la couverture des besoins de financement pour les douze prochains mois.

Les flux financiers sont désormais encadrés par des procédures renforcées, et la direction dispose d'outils de pilotage permettant d'anticiper et de prévenir tout risque de tension significative sur la

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

trésorerie. Le plan mis en œuvre offre ainsi au Groupe une visibilité suffisante sur sa capacité à poursuivre ses activités dans des conditions normales d'exploitation.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la direction estime que les conditions nécessaires à la poursuite de l'exploitation sont pleinement réunies à la date d'arrêté des comptes annuels de Newco Sky ainsi les comptes annuels pour l'exercice clos le 31mars 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

La direction demeure pleinement mobilisée pour assurer la mise en œuvre effective de ces engagements et garantir la pérennité des activités de Newco Sky et de celle du Groupe.

1.3 Base d'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés de SPVIE Assurances sont présentés en conformité avec le règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes individuels arrêtés au 31 mars 2024.

1.4 Acquisitions et entrées de périmètre au cours de l'exercice

Il y a eu 4 créations de nouvelles entités :

- RCT Assurance
- HOAA
- EDIIFICE
- BIGBROKER

1.5 Sortie de périmètre au cours de l'exercice

Le Groupe n'a pas réalisé de cession d'activité sur la période.

1.6 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables, conformément au règlement n°2020-01 du comité de la réglementation comptable, relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques. Les comptes des différentes sociétés du Groupe sont retraités afin de se conformer à ces principes. Les états financiers, tableaux et annexes sont présentés en milliers d'euros sauf mention spécifique.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

a. *Périmètre et méthode de consolidation*

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques relatives à des sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées dans leur totalité.

b. *Date d'arrêté comptable*

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés consolidées au 31 mars 2024.

c. *Méthode d'évaluation*

Les actifs, les passifs, les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe.

d. *Ecarts d'acquisition*

Le coût d'acquisition des titres est égal à la juste valeur des actifs remis par l'acquéreur, majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition. Lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition, le montant du prix de la correction est inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition est déterminé par la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition et estimés à leur juste valeur. Il est enregistré sous la rubrique écart d'acquisition présenté dans l'actif immobilisé au bilan, pour les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle, et dans le poste « titres mis en équivalence » pour les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Cette appréciation s'effectue opération par opération.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en provisions et sont repris au fur et à mesure de la consommation des avantages acquis.

e. *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles et leurs durées d'amortissement sont les suivantes :

- Terrains ;
- Agencements et aménagements des constructions (10 ans) ;
- Matériel et outillage industriel (5-7 ans) ;
- Matériel de transport (4 ans) ;
- Matériel et mobilier de bureau (3 ans).

f. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières correspondent principalement à des prêts et cautionnements.

g. Créances clients et comptes rattachés

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée sur celles qui présentent une probabilité de non-recouvrement.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

h. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

i. Indemnités pour départs en retraite

Les obligations de certaines sociétés du groupe, qui accordent des garanties de retraites complémentaires, et l'ensemble des indemnités contractuelles qui seront à verser lors du départ en retraite du personnel font l'objet d'une provision qui est calculée selon une méthode d'actualisation des dettes futures estimées, et comptabilisée sous la rubrique "Provisions pour pensions et retraite ».

j. Provisions pour risques et charges

Toutes les provisions nécessaires sont comptabilisées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

k. Impôts

Les impôts courants comprennent les impôts exigibles sur les bénéfices.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux.

La détermination des impôts différés prend en compte les retraitements apportés aux comptes sociaux en application des règles de consolidation. Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Les actifs d'impôt nets des passifs d'impôt font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

l. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

m. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre d'actions émis de la société consolidante à la date de clôture.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre d'actions émis ou susceptibles d'être émis par exercice des instruments dilutifs.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

Note 2 – Périmètre de consolidation

Au 31 mars 2024, le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Entité		31 mars 2024		31 mars 2023		Forme juridique	Numéro d'immatriculation au RCS	Adresse
		% intérêt	Méthode de consolidation (1)	% intérêt	Méthode de consolidation (1)			
NEWCO SKY		100,00%	Mère	100,00%	Mère	SASU	882 535 826	13 RUE VIETE 75017 PARIS
HOLDCO SKY		100,00%	IG	100,00%	IG	SASU	882545387	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
SPVIE ASSURANCES		100,00%	IG	100,00%	IG	SAS	525355251	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
NETWORK ASSURANCES	1	100,00%	IG	100,00%	IG	SASU	839 657 079	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
BIG BROKER TECHNOLOGY	1	100,00%	IG	100,00%	IG	SAS	811038116	13 RUE VIETE 75017 PARIS
SPVIE WEALTH MANAGEMENT	1	100,00%	IG	100,00%	IG	SARL	444303895	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
STUDIO 26	1	65,00%	IG	65,00%	IG	SAS	849168430	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
SPVIE RESTAURATION	1	100,00%	IG	75,00%	IG	SARL	853641223	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
INFI SOFTWARE	1	50,00%	IP	50,00%	IP	Société en Côte d'Ivoire		
ASSURANCES DE L'ADOUR-France	1	100,00%	IG	100,00%	IG	EURL	804443786	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
ASSURANCES DE L'ADOUR-Iberia	1	100,00%	IG	100,00%	IG	Société en Espagne		
CGRM	1	100,00%	IG	100,00%	IG	SASU	332713361	377 RUE DU LUXEMBOURG 59640 DUNKERQUE
ONVOUSASSURE.COM_France	1			Fusionnée le 01/04/2022		SASU	820924603	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
WELCOME CALL	1	100,00%	IG	100,00%	IG	Société au Maroc		
M2C - MARCEL CONNECT CUSTOMERS	2	100,00%	IG	100,00%	IG	Société au Maroc		
RCT ASSURANCES (*)	2	55,00%	IG			SAS	921478301	129 RUE MELPOMENE 83100 TOULON
HOAA (*)	2	100,00%	IG			SASU	948206800	377 RUE DU LUXEMBOURG 59640 DUNKERQUE
EDIIFICE (*)	2	100,00%	IG			SASU	953289857	26 RUE PAGES 92150 SURESNES
BIG BROKER (*)	2	100,00%	IG			SAS	931525216	13 RUE VIETE 75017 PARIS

(*) Nouvelles entités acquises ou créées sur la période
IG: intégration globale
IP: intégration proportionnelle
NI : non intégrée

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

Note 3 – Compléments d'information relatifs au bilan

3.1 Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Valeur brute en début d'exercice	135 459	135 459
Variation périmètre	-	-
Valeur brute à l'arrêté	**135 459**	**135 459**
Amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition à l'arrêté	**(28 293)**	**(22 171)**
Ecarts d'acquisition en valeur nette	**107 166**	**113 288**

L'écart d'acquisition au 31 mars 2024 est relatif :

- à l'acquisition de SPVIE Assurances et de ses filiales pour un montant de 86 663 milliers d'euros ;
- aux acquisitions de CGRM et des Assurances de l'Adour et ses filiales pour un montant de 43 867 milliers d'euros ;
- à l'acquisition d'Onvousassure.com et de ses filiales Welcome Call et M2C pour 4 929 milliers d'euros.

La durée de vie des écarts d'acquisition étant considérée indéfinie, ils ne sont pas amortis en conformité avec le règlement ANC 2020-01. Ils font en revanche l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») auxquelles ils se rattachent. Ainsi 3 UGT ont été définies :

- Courtier grossiste,
- Vente à Distance,
- Gestion de contrats.

La valeur recouvrable de chacune des UGT correspond à sa valeur d'utilité approchée par la méthode DCF. Pour chaque UGT, un plan d'affaires sur 5 ans a été validé par le management. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés sur la base d'un WACC à 9,32%. Le taux de croissance à l'infini s'élève à 2%. Dans le cadre de ce test, une dépréciation a été comptabilisée sur l'écart d'acquisition se rattachant à l'UGT Courtier grossiste pour un montant de 22 171 milliers d'euros au 31.03.2023. Un complément de dépréciation de 6 122 milliers d'euros a été comptabilisé au 31 mars 2024.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

3.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Concessions, brevets et droits similaires	Droit au bail	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Valeur brute au 31/03/2023	**19 186**	**441**	**1 753**	**5 420**	**26 800**
					-
Acquisitions	309	-	246	9 921	10 476
Cessions	(496)	(441)	-	(36)	(973)
Reclassements	7 437	-	(1 349)	(6 088)	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
					-
Valeur brute au 31/03/2024	**26 436**	**-**	**651**	**9 217**	**36 304**
					-
Amortissements - Valeur au 31/03/202	**(11 545)**	**-**	**(18)**	**-**	**(11 563)**
					-
Dotations aux amortissements	(4 517)	-	(19)		(4 536)
Cessions	-	-	-		-
					-
Amortissements - Valeur au 31/03/202	**(16 062)**	**-**	**(38)**	**-**	**(16 100)**
					-
Valeur nette au 31/03/2023	**7 641**	**441**	**1 735**	**5 420**	**15 237**
					-
Valeur nette au 31/03/2024	**10 374**	**-**	**613**	**9 217**	**20 204**

Au 31 mars 2024, les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de concessions, brevets et de droits similaires.

Immobilisations incorporelles en-cours

Les développements portent principalement sur des solutions de sécurité de l'information et d'outils de back office, liés notamment à la gestion prévoyance. Certains de ces développements ont été réalisés en interne, les coûts activés sont constitués des salaires bruts et charges sociales afférentes. Les frais de développement sont amortis à compter de leur mise en service. Ces développements sont amortis sur une durée de 4 ans. Lorsqu'un projet de développement en cours à la clôture est suffisamment avancé pour que sa terminaison puisse être considérée comme assurée et qu'il remplit par ailleurs les conditions d'inscription à l'actif, une immobilisation en cours est constatée pour le montant des coûts de développement engagés pouvant être directement rattachés à ce projet.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

3.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Constructions	Autres Immobilisations corporelles	Installations techniques	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 31/03/2023	**2**	**3 226**	**2 145**	**57**	**5 430**
Acquisitions	47	714	115	28	904
Cessions	-	(1)	(61)	-	(62)
Reclassements	-	70	16	(86)	-
Ecart de conversion	-	1	-	-	1
Valeur brute au 31/03/2024	**49**	**4 010**	**2 215**	**(1)**	**6 273**
Amortissements - Valeur au 31/03/2023	**(1)**	**(2 090)**	**(736)**		**(2 827)**
Dotations aux amortissements	(30)	(411)	(225)		(666)
Reprises aux amortissements	-	-	-		-
Cessions	-	0	-		0
Reclassements	-	-	-		-
Ecart de conversion	-	(1)	-		(1)
Amortissements - Valeur au 31/03/2024	**(31)**	**(2 502)**	**(961)**		**(3 494)**
Valeur nette au 31/03/2023	**1**	**1 136**	**1 409**	**57**	**2 603**
Valeur nette au 31/03/2024	**18**	**1 508**	**1 254**	**(1)**	**2 779**

Au 31 mars 2024, les immobilisations corporelles comprennent essentiellement du mobilier de bureau et du matériel informatique.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

3.4 Immobilisations financières

En milliers d'euros	Titres de participation	Prêts, cautionnements et autres créances	Titres immobilisés	TOTAL
Valeur à l'ouverture	**111**	**426**	**108**	**645**
Acquisitions	-	166	-	166
Cessions et diminutions	-	(8)	(9)	(17)
Valeurs à la clôture	**111**	**585**	**99**	**795**
Dépréciation - Valeur à l'ouverture	**(1)**	**(9)**	**-**	**(10)**
Dotations aux provisions	(10)	-	-	(10)
Reprises	-	-	-	-
Dépréciation - Valeur à la clôture	**(11)**	**(9)**	**-**	**(20)**
Valeurs nettes - ouverture	**110**	**417**	**108**	**635**
Valeurs nettes - clôture	**100**	**576**	**99**	**775**

Les prêts, cautionnements et autres créances sont essentiellement constituées de dépôts de garanties.

3.5 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Clients et comptes rattachés	20 793	22 706
Dép. clients et comptes rattachés	(1 859)	(23)
Autres créances et comptes de régularisation	**18 934**	**22 683**

Au 31 mars 2024, les créances clients et comptes rattachés sont essentiellement liées aux opérations d'assurances du Groupe.

Les commissions inscrites en Clients et comptes rattachés correspondent aux commissions dues par les donneurs d'ordre clients tels que les assureurs délégataires pour CGRM, les commissions dues au titre de contrats dont une des sociétés du groupe est le courtier et dont le client est l'assuré final.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

3.6 Autres créances

En milliers d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	758	25
Créances sociales et fiscales hors IS	4 256	2 007
Autres créances et fournisseurs débiteurs	64 543	30 827
Frais d'émission d'emprunt répartis sur la durée de l'emprunt	1 527	2 035
Dép. autres créances & intérêts courus	(4 380)	(3 706)
Autres créances et comptes de régularisation	**66 506**	**31 188**

Les autres créances courantes sont essentiellement constituées de commissions à percevoir des assureurs. Les commissions à recevoir figurant en autres créances correspondent aux commissions dues par les assureurs.

Les frais d'émission d'emprunt sur l'emprunt obligataire souscrit au 31 mars 2020 et au 30 septembre 2020 (voir note 3.11) se sont élevés à 3 559 milliers d'euros à la date d'émission. Ils sont amortis sur la durée de vie de l'emprunt, soit sept ans.

Une dépréciation des autres créances a été comptabilisée chez SPVIE Assurance pour 4 195 milliers d'euros et correspond au risque de non-recouvrement de créances courtiers.

3.7 Impôts différés

En milliers d'euros	Valeurs à l'ouverture	Variation de périmètre	Résultat	Valeurs à la clôture	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Amortissements dérogatoires / Frais d'acquisition des titres	120		(134)	**(14)**		(14)
Provision pour retraites	349		86	**435**	435	
Participation des salariés	147		(11)	**136**	136	
Organic			(1)	**(1)**		(1)
Déficits d'intégration fiscale	2 218		(2 212)	**6**	6	
Elimination des cessions internes	-			**-**		
Elimination des provisions internes	-		(93)	**(93)**		(93)
Participation des salariés	-			**-**		
Autres	-			**-**		
Compensation					(108)	108
Total des impôts différés	**2 834**	**-**	**(2 365)**	**469**	**469**	**-**

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale.

A la clôture, le Groupe comprend une intégration fiscale dont la mère est Newco Sky.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2024, la trésorerie s'élève à 16 787 milliers d'euros contre 30 276 milliers d'euros au 31 mars 2023 et est constituée de disponibilités pour 16 267 milliers d'euro et de 520 milliers d'euros de valeurs mobilières de placement.

Les concours bancaires du Groupe sont inclus dans les dettes financières au passif du bilan (Cf. note 3.11) et s'élèvent à 8 864 milliers d'euros au 31 mars 2024 et 9 183 milliers d'euros au 31 mars 2023.

La trésorerie nette du Groupe dont les variations sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie est ainsi de 7 923 milliers d'euros au 31 mars 2024 et 21 088 milliers d'euros au 31 mars 2023.

3.9 Capitaux propres du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves et report à nouveau	Réserve de conversion	Résultat de l'exercice	**Capitaux propres Part du Groupe**	Intérêts minoritaires	TOTAL
Situation au 01/04/2022	**74 777**	**2 121**	**(91)**	**(3)**	**239**	**77 043**	**(28)**	**77 015**
Affectation du résultat de la période précédente			239		(239)	-	-	-
Autres variations			47	(3)		**44**	1	**45**
Résultat de l'exercice					(25 102)	**(25 102)**	(32)	**(25 134)**
Situation au 31 mars 2023	**74 777**	**2 121**	**195**	**(6)**	**(25 102)**	**51 985**	**(59)**	**51 926**
Affectation du résultat de la période précédente			(25 102)		25 102	-		-
Résultat de l'exercice					(51 252)	**(51 252)**	(14)	**(51 266)**
Situation au 31 mars 2024	**74 777**	**2 121**	**(24 959)**	**(6)**	**(51 252)**	**680**	**(68)**	**612**

Le capital de la société est composé de 74 777 351 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

3.10 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Provisions pour pensions et retraites	Provisions pour garanties	Provisions pour litiges	Autres provisions pour risques et charges	TOTAL
Situation au 31 mars 2023	**1 360**	**216**	**427**	**533**	**2 536**
Dotations de la période	1 491	-	11	3 769	**5 271**
Reprises de la périodes	(1 150)	(216)	-	(478)	**(1 844)**
Situation au 31 mars 2024	**1 701**	**-**	**438**	**3 824**	**5 963**

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour la valorisation des provisions pour indemnité de fin de carrières sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,40%
- Table de mortalité : Insee 2018

Les provisions pour risques et charges sont principalement comptabilisées sur les entités suivantes :

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

- Assurance de l'Adour France 615 milliers d'euros ;
- SPVIE Wealth Management pour 427 milliers d'euros ;
- SPVIE pour 2 622 milliers d'euros ;
- CGRM pour 2 153 milliers d'euros.

3.11 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Emprunts obligataires	63 800	58 728
Emprunts auprès des établiss. de crédit	2 215	3 217
Autres emprunts et dettes assimilées	17 416	16 783
Intérêts courus sur emprunts	-	26
Concours bancaires (trésorerie passive)	8 864	9 183
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	-	5
Total Emprunts et dettes financières	**94 495**	**87 942**

Le montant des intérêts sur emprunt s'élève à 2 200 K€.

Les caractéristiques des dettes financières à long terme sont présentées ci-dessous.

Le Groupe a souscrit un emprunt obligataire auprès de plusieurs banques assorti de garanties de remboursement prioritaire pour un montant 37 500 milliers d'euros au 19 mars 2020, et de 20 000 milliers d'euros au 30 septembre 2020, et enfin de 6 300 milliers d'euros au 30 juin 2023.

Les caractéristiques de l'emprunt sont présentées ci-dessous :

TRANCHE A	DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 37 500 000 €								
Nominal	1 270 000	2 250 000	2 740 000	4 120 000	4 880 000	1 430 000	14 450 000	4 170 000	2 190 000
Nombre d'obligation	1 270 000	2 250 000	2 740 000	4 120 000	4 880 000	1 430 000	14 450 000	4 170 000	2 190 000
Valeur unitaire	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Durée	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Souscripteur	GROUPAMA TIKEHAU	MTDL	PRIMA EU CREDIT FUND	SWISS CAPITAL EUROPEAN	TDL 4L FINANCE	TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	TIKEHAU DIRECT LENDING	TIKEHAU MERCATI PRIVATI	TIKEHAU SPD II
Date d'émission	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020
Emetteur	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %

TRANCHE B	DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 20 000 000 €								
Nominal	680 000	1 200 000	1 460 000	2 190 000	2 600 000	770 000	7 710 000	2 220 000	1 170 000
Nombre d'obligation	680 000	1 200 000	1 460 000	2 190 000	2 600 000	770 000	7 710 000	2 220 000	1 170 000
Valeur unitaire	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Durée	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Souscripteur	GROUPAMA TIKEHAU	MTDL	PRIMA EU CREDIT FUND	SWISS CAPITAL EUROPEAN	TDL 4L FINANCE	TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	TIKEHAU DIRECT LENDING	TIKEHAU MERCATI PRIVATI	TIKEHAU SPD II
Date d'émission	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020
Emetteur	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

Concernant le nouvel emprunt obligataire s'élevant à 6 300 milliers d'euros les caractéristiques sont les suivantes :

	DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 6 300 000 €	
Nominal :	4 300 000	2 000 000
Nombre d'obligation :	430	200
Valeur unitaire :	10 000,00 €	10 000,00 €
Durée :	7 ans	7 ans
Souscripteur :	MACSF INVEST	PRIMA EU CREDIT FUND
Date d'émission :	30/06/2023	30/06/2023
Emetteur :	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt :	Euribor floore à 0% +7,50 %	Euribor floore à 0% +7,50 %

Covenant :

Date de Test	Ratio de Levier Financier inférieur ou égal à
30/09/2020	6.5x
31/03/2021	6.25x
30/09/2021	4.75x
31/03/2022	4.5x
30/09/2022	4.25x
A partir du 31/03/2023 et pour toute Date de Test ultérieure	3,75x

A la clôture du 31/03/2024, ce ratio n'est pas respecté. Le non-respect du ratio conduit à considérer l'obligataire comme exigible.

Le Groupe a également eu recours à des financements de plus courte durée :

- Emprunt de 650 K€ auprès du CDN, au taux fixe de 1.50% l'an du 31 octobre 2017 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2024 est de 65 K€
- Emprunt de 204 K€ auprès de la BNP, au taux fixe de 1.47% l'an du 11 août 2018 sur 83 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2024 est de 40 K€
- Emprunt de 494 K€ auprès du CDN, au taux fixe de 1.38% l'an du 10 janvier 2019 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2024 est de 178 K€
- Emprunt de 800 K€ auprès du LCL, au taux fixe de 2.024% l'an du 15 mai 2020 sur 84 mois. Le solde restant dû au 31 mars 2024 est de 403 K€
- Souscription d'un PGE de 1 800 K€ auprès du CDN, au taux fixe de 0.74% du 23 mars 2020 à échéance de mars 2027. Le solde restant dû au 31 mars 2024 est de 1 088 K€.
- Souscription de 220 K€ auprès de HSBC, au taux fixe de 1,40% du 29 novembre 2019 sur 66 mois. Le solde restant dû est de 57 K€.

Enfin, les autres emprunts et dettes assimilées sont essentiellement constitués du fonds de roulement des compagnies d'assurance.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

L'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant :

En milliers d'euros	**31/03/2024**	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	**63 800**	63 800		
Emprunts auprès établiss. de crédit	**2 215**	899	1 316	-
Autres emprunts et dettes assimilées	**17 416**		17 416	-
Intérêts sur emprunts	**2 200**	-	1 861	339
Concours bancaires courants	**8 864**	8 864		-
Total Emprunts et dettes financières	**94 495**	**73 563**	**20 593**	**339**

3.12 Autres dettes

Au 31 mars 2024, les autres dettes sont essentiellement constituées des primes à reverser aux compagnies d'assurance et de comptes courants hors groupe.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

Note 4 – Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

En 2023/2024 le chiffre d'affaires s'élève à 74 630 milliers d'euros et est constitué de commissions d'apports et de commissions de gestion. Il était de 82 010 milliers d'euros sur l'exercice 2023.

Le chiffre d'affaires est constitué d'un ensemble de rémunérations résultant de notre statut de délégataire des organismes assureurs (commissions d'apport et commissions de gestion).

- La commission d'apport est récurrente et rémunère l'intermédiation de contrats d'assurance, ainsi que les tâches associées qui incombent à notre société dans le cadre des protocoles de délégation nous liant aux assureurs des produits (notamment : animation du réseau de distribution, acceptation médicale, émission des pièces contractuelles, renouvellements, appel de cotisations, production des justificatifs comptables et fiscaux et suivis des résultats techniques).
- Prévue dans les mêmes protocoles de délégation, la commission de gestion rémunère plus spécifiquement les missions de gestion administrative et liquidation de sinistres.

4.2 Autres achats et services extérieurs

Les autres achats et services extérieurs sont constitués de :

- (29 021) milliers d'euros de charges d'honoraires et d'intermédiaires essentiellement relatives aux commissions d'apports et aux commissions de gestion, contre (22 387) milliers d'euros sur l'exercice 2023 ;
- (31 025) milliers d'euros d'autres charges externes dont (4 915) milliers d'euros d'autres achats, contre respectivement (24 717) milliers et (5 416) milliers d'euros sur l'exercice 2023.

4.3 Charges de personnel

Sur l'exercice 2023/2024, les charges de personnel se décomposent essentiellement en salaires et traitements pour un montant de (18 575) milliers d'euros et en charges sociales pour un montant de (6 781) milliers d'euros, contre (17 684) milliers d'euros et (6 022) milliers d'euros sur l'exercice 2023.

4.4 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué des charges d'intérêts sur les emprunts obligataires du Groupe qui s'élèvent à (7 240) milliers d'euros sur l'exercice 2023/2024 contre (4 180) milliers d'euros lors de l'exercice 2022/2023.

Le Groupe est très peu exposé au risque de change : les pertes de change nettes sont de (112) milliers d'euros en 2023/2024 contre (171) milliers d'euros en 2022/2023.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

4.5 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Plus et moins value de cession d'immobilisations incorporelles et corporelle	(556)	(8)
Plus et moins value de cession de titres	(2)	-
Dotation et reprise aux dépréciations et provisions exceptionnelles	(6 627)	(427)
Autres produits et charges exceptionnels	(20 158)	(5 760)
Charges et produits exceptionnels	**(27 343)**	**(6 195)**

Le résultat exceptionnel est composé principalement de :

- Dotations sur l'entité SPVIE Assurance pour 3 856 milliers d'euros et correspond à un risque sur des créances courtiers et des indus versés aux assureurs ;
- Dotations sur l'entité Assurances de l'Adour France pour 615 milliers d'euros et correspond à un risque fiscal ;
- Dotations sur l'entité CGRM pour 2 164 milliers d'euros et correspond à un risque sur des créances courtiers et des indus assureurs.

Il comprend également des charges sur exercices antérieurs sur les entités :

- SPVIE pour notamment 17 166 milliers d'euros et correspond principalement des corrections d'erreur résultant d'une part d'interprétation erronées d'opérations réalisées avec les assureurs à hauteur de 12 813 000 € et, d'autre part, un montant de 4 353 553 € résultant de l'activation à tort, à la clôture de l'exercice précédent, des commissions précomptées versées aux courtiers. Cette méthode de comptabilisation du précompte a été estimée comme non admise par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. L'incidence sur les principaux postes de l'exercice précédent est présentée ci-dessous :

Postes	Montant au 31/03/2023 avant correction	Correction positions assureurs	Correction précompte	Montant au 31/03/2023 après correction
Report à nouveau	-16 273 421	-6 560 642		-22 834 063
Chiffre d'affaires	40 361 396	-6 252 358		34 109 038
Autres achats et charges externes	22 923 899		4 353 553	27 277 452
Autres créances	40 910 348	-10 874 843	-4 353 553	25 681 952
Dettes fournisseurs	7 434 062	208 557		7 642 619
Autres dettes	79 434 925	1 729 600		81 164 525

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

- CGRM pour 3 247 milliers d'euros et correspond principalement à des correctifs sur des rétrocessions. L'incidence sur les principaux postes de l'exercice précédent est présentée ci-dessous :

Poste	Montant au 31/03/2023 avant correction	Correction	Montant au 31/03/2023 après correction
Report à nouveau	8 744 110	-890 749	7 853 361
Chiffre d'affaires	23 590 774	-2 356 649	21 234 125
Autres créances	63 047 398	-3 247 398	59 800 000

4.6 Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats est composé d'une charge d'impôt (356) milliers d'euros et d'une charge d'impôts différés de (2 365) milliers d'euros.

Le taux d'imposition effectif du Groupe se justifie de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Résultat net	(51 267)	(25 133)
Impôts différés	(2 365)	(195)
Impôts exigibles	(356)	(96)
Impôts de la période	(2 721)	(291)
Résultat consolidé avant impôt	(48 546)	(24 842)
Taux d'impôt	*25,00%*	*25,00%*
Impôt théorique de la période	12 137	6 211
Intérêts non déductibles	(1 549)	(826)
Différences de taux d'impôt	174	9
Impôts différés non comptabilisés	(9 634)	32
Dépréciation des écarts d'acquisition	(1 531)	(5 543)
Corrections sur exercices antérieurs	(1 089)	
Autres différences permanentes	(1 228)	(173)
Charges d'impôt	**(2 721)**	**(290)**

4.7 Résultat par action

Le nombre d'actions en circulation en date du 31 mars 2024 est de 74 777 351 actions.
Compte tenu du résultat net part du Groupe d'un montant de (51 252) milliers d'euros, le résultat de base par action ressort à (0,69) euros par action.

Au 31 mars 2024, il n'existe pas d'instruments dilutifs du capital non exercé, le résultat dilué par action est donc égal au résultat de base par action.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

Note 5 – Informations complémentaires

5.1 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	
Enagements donnés	
Nantissements de fonds de commerce	816
Nantissements de titres de participations	103 879
Autres garanties données	596
TOTAL	**105 290**
Engagements reçus	
Autres engagements reçus	2 621
TOTAL	**2 621**

5.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Sur l'exercice 2024, les rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance se sont élevées à 115 milliers d'euros.

5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Sur l'exercice 2024, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 532 milliers d'euros, répartis comme suit :

- PKF Arsilon : 361 milliers d'euros ;
- Exelmans : 100 milliers d'euros.

5.4 Effectif moyen

Sur l'exercice 2024, l'effectif moyen s'élève à 524 collaborateurs.

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Pour faire face aux difficultés financières du Groupe, la Société et ses Filiales en concertation avec les partenaires financiers et institutionnels, a défini un plan global destiné à restaurer la stabilité financière du Groupe.

Les principales modalités retenues sont les suivantes :

- Un apport en compte courant d'un montant de 31,5 M€ réalisé par l'actionnaire TIKEHAU au profit de NEWCO SKY, SPVIE et CGRM, cet apport étant assorti d'un privilège de new money en date du 24 juillet 2025 ;

- La mise en place d'une fiducie-gestion par CGRM et SPVIE au bénéfice des Assureurs portant sur le produit des créances des cotisations d'assurance à percevoir par CGRM et SPVIE au nom et pour le compte des Assureurs (ainsi que le cas échéant tout reversement par CGRM ou SPVIE de cotisations encaissées sur leurs comptes bancaires dans le patrimoine fiduciaire, sans préjudice de leurs engagements ci-dessous) et le reversement de ces cotisations, le cas échéant, aux Assureurs par le fiduciaire en date du 05 septembre 2025 ;

Il est également important de mentionner que dans ce cadre, HOLDCO SKY, SPVIE et CGRM ont souscrit des sûretés au bénéfice des Assureurs et du Fiduciaire notamment (i) un nantissement de premier rang par HOLDCO SKY portant sur l'intégralité des titres de la société CGRM qu'elle détient (ii) un nantissement portant sur les comptes bancaires dont CGRM et SPVIE recevant des cotisations de la part d'assurés au nom et pour le compte des Assureurs ;

- La restitution immédiate aux Assureurs d'une somme de 20 M€ accompagnée de la mise en place d'un moratoire sur le solde et l'octroi de sûretés au bénéfice des Assureurs en garantie du paiement dudit moratoire ;

- Une réduction du crédit revolving (RCF) est engagée, assortie du paiement d'une quote-part de 1,5 million d'euros, contribuant à l'assainissement du passif financier ;

Depuis le début de l'exercice en cours, Il y a lieu de noter la souscription d'un contrat de crédit renouvelable de type RCF entre SPVIE et COURTAGE D'ASSURANCES GESTION RISQUE MALADIE (332 713 361 RCS Dunkerque) en qualité d'Emprunteur d'un montant maximal global initial de vingt millions (20 000 000) euros auprès d'un pool bancaire composé de CAISSE D'EPARGNE ILE DE France, BNP PARIBAS, ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS en qualité de Prêteur Initiaux ainsi que la réalisation d'une opération de refinancement des investissements informatiques pour l'exercice 2023-2024 par la conclusion d'un contrat de crédit-bail auprès de BNP PARIBAS par BIG BROKER TECHNOLOGY d'un montant de six millions deux cent soixante-huit mille deux cent deux euros et cinquante centimes hors taxes (6.268.202,50 €).

Il y a également lieu de noter :

- La dissolution sans liquidation entrainant la transmission universelle du patrimoine de SPVIE RESTAURATION (853 641 223 RCS Nanterre) au profit de SPVIE en date du 18 avril 2024 et la radiation de SPVIE RESTAURATION du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 07 juin 2024 ;

- La démission de M. Jean-Marie PIRONNEAU de ses fonctions de gérant de INFI et nomination en remplacement de M. Cédric PIRONNEAU en date du 28 juin 2024 ;

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

- La démission de M. Olivier PERRICHI de son mandat de Directeur Général de CGRM et nomination de M. Eric MARCINIAK en date du 05 juillet 2024 ;

- La dissolution sans liquidation entrainant la transmission universelle du patrimoine de HOAA au profit de HOLDCO SKY en date du 08 juillet 2024 et la radiation de HOAA du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 05 septembre 2024 ;

- La dissolution anticipée de RCT ASSURANCES (921 478 301 RCS Toulon) en date du 18 juillet 2024 et la radiation du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 15 novembre 2024 ;

- Dans le cadre de la constitution de la société 2FBS (930 235 346 RCS Nanterre) en date du 17 juin 2024 ayant pour objet de développer les activités de courtage et de conseil auprès d'entreprises, en s'appuyant sur l'expertise des associés sur les produits d'assurance collective, HOLDCO SKY a souscrit à hauteur de 40 % du capital ;

- L'immatriculation de la société BIG BROKER (931 525 216 RCS Paris) en date du 1er août 2024 au greffe du Tribunal de commerce de Paris par la société HOLDCO SKY et la radiation du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 27 novembre 2025 à la suite de la transmission universelle de patrimoine au profit de HOLDCO SKY;

- La démission de M. Renaud ADDE de ses fonctions de gérant des succursales marocaines ASSURANCES DE L'ADOUR, ONVOUSASSURE.COM et SPVIE TECHNOLOGY et la nomination de Monsieur Sébastien DISSAUX en qualité de gérant des dites succursales en date du 28 mars 2025 ;

- La dissolution sans liquidation entrainant la transmission universelle du patrimoine de NETWORK ASSURANCES (839 657 079 RCS Nanterre) au profit de SPVIE à compter du 26 février 2025 et la radiation de NETWORK ASSURANCES du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 25 avril 2025 ;

- La démission de M. Eric MARCINIAK de son mandat de Directeur Général de CGRM en date du 09 mai 2025 ;

- La démission de M. Renaud ADDE et M. Eric VETILLARD de leurs mandats respectifs de Directeur Général Délégué de SPVIE en date du 09 mai 2025 ;

- La démission de M. François Blot de ses fonctions de représentant personne physique d'ASSURANCES DE L'ADOUR au sein de 2A IBERIA ATENCION SALUD S.L.U et la nomination de M. Jean-Pierre LASSUS en remplacement par décision en date du 10 octobre 2025 ;

- La démission de M. Sébastien DISSAUX de son mandat de gérant des succursales marocaines et la nomination de M. Jean-Pierre LASSUS en remplacement à compter du 05 novembre 2025 ;

- La cession de l'intégralité des parts sociales de M. Renaud ADDE au sein des sociétés MARCEL CONNECT CUSTOMERS et WELCOME CALL, société à responsabilité limitée de droit marocain au profit d'ASSURANCES DE L'ADOUR et la transformation desdites sociétés en société à responsabilité limitée à associé unique en date du 05 novembre 2025 ;

Docusign Envelope ID: DF4F552D-9474-8E8B-8271-232B350C3681
C0 - Public

- La démission de M. Renaud ADDE de ses fonctions de gérant des sociétés MARCEL CONNECT CUSTOMERS et WELCOME CALL et la nomination de M. Jean-Pierre LASSUS en remplacement à compter du 05 novembre 2025 ;

- La fusion transfrontalière entre ASSURANCES DE L'ADOUR (la « Société Absorbante ») et la filiale 2A IBERIA ATENCION SALUD S.L.U. (B66429564 R.C Barcelone) (la « Société Absorbée »), consistant en une fusion simplifiée par absorption transfrontalière, entrainant la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à compter de la date d'effet juridique de la Fusion avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1er avril 2025. Le projet commun de Fusion a été conclu le 29 septembre 2025 et approuvé par décision de l'associé unique de chaque société participant à l'opération de fusion le 28 novembre 2025.

Docusign Envelope ID: B9A8CA03-71BD-804F-80BF-6105F1FB35A6
C2 - Restreint interne

NEWCO SKY
Société par actions simplifiée au capital de 169.287.106 euros
Siège social : 26, rue Pagès – 92150 Suresnes
882 535 826 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2026

Le 24 juin 2026.
A 14h30,

Les associés de la Société (les « **Associés** ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l' « **Assemblée** »), dans les locaux de Tikehau Investment au 32, rue de Monceau 75008, Paris et par voie de téléconférence via le fournisseur de services Teams, sur convocation du président de la Société, Madame Sophie ELKRIEF (le « **Président** »), adressée le 15 juin 2026, conformément aux stipulations de l'article 29.3 des statuts de la Société.

Madame Sophie ELKRIEF, en sa qualité de Président de la Société, préside la séance (le « **Président de Séance** ») conformément à l'article 32 des statuts de la Société. Il n'est pas désigné de secrétaire de séance.

(…)

Il a été établi une feuille de présence conformément à l'article 32.1 des statuts de la Société, qui a été émargée de manière électronique, par le biais du service DocuSign, par chaque Associé présent ou représenté.

Le Président de Séance constate que les Associés présents ou représentés détiennent au moins la moitié de la totalité des droits de vote attachés aux actions de la Société, conformément à l'article 28 (b) des statuts de la Société.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Les Associés **déclarent** avoir pris connaissance des documents suivants qui ont été mis à leur disposition préalablement aux présentes décisions :

- la copie du courriel de convocation adressées aux Commissaires aux comptes titulaires ;
- le rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- le rapport de gestion du Groupe du Président sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- le projet de procès-verbal,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Docusign Envelope ID: B9A8CA03-71BD-804F-80BF-6105F1FB35A6
C2 - Restreint interne

après avoir rappelé que les sociétés PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES et EXELMANS AUDIT Commissaires aux comptes de la Société, ont été régulièrement informés des présentes,

(…)

Le Président de Séance donne lecture des comptes annuels.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE DÉCISION

Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 et quitus au Président

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,

approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par une perte de 77 932 277 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

prennent acte, en application des dispositions de l'article 233 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du même code.

prennent acte, en application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'aucun frais généraux non déductible visés à l'article 39-5 du Code général des impôts, n'a été réintégré dans les comptes de l'exercice,

et donnent, en conséquence**,** pour l'exercice clos le 31 mars 2024, quitus de sa gestion au Président de la Société au titre de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des Associés, présents ou représentés, possédant au moins la moitié des droits de vote.

DEUXIEME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 mars 2024

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,

approuvent la proposition du Président, après consultation du Conseil de Surveillance et décident d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 77 932 277 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : - 77 932 277 euros

En totalité au compte "***Report à nouveau***" qui s'élève ainsi à - 90 417 070 euros,

prennent acte que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société demeureront à – 12 862 316 euros,

Docusign Envelope ID: B9A8CA03-71BD-804F-80BF-6105F1FB35A6
C2 - Restreint interne

prennent acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des Associés, présents ou représentés, possédant au moins la moitié des droits de vote.

TROISIEME DÉCISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,

approuvent le rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des Associés, présents ou représentés, possédant au moins la moitié des droits de vote.

QUATRIEME DÉCISION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,

approuvent les comptes consolidés au 31 mars 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des Associés, présents ou représentés, possédant au moins la moitié des droits de vote.

CINQUIEME DÉCISION

(...)

SIXIEME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés,

connaissance prise des rapports du Président et des Commissaires aux Comptes,

confèrent tous pouvoirs au Président, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des Associés, présents ou représentés, possédant au moins la moitié des droits de vote.

Docusign Envelope ID: B9A8CA03-71BD-804F-80BF-6105F1FB35A6
C2 - Restreint interne

* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et par au moins un Associé, conformément à l'article 32 des statuts.

Certifié conforme à l'original

Signé par :
Sophie ELKRIEF
AF5662B3C7645F...

Le Président
Mme Sophie ELKRIEF